

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2294

19 septembre 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|---|---------------|--|---------------|
| Albavis S.A. | 110092 | Legend Development Corp. | 110107 |
| Antipodes S.A. | 110091 | Legend Development Corp. | 110108 |
| Avenue Financial Services Ltd. | 110107 | Legend Development Corp. | 110106 |
| Bel Air Partners Management Consulting S.A. | 110105 | LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l. | 110096 |
| Bruin I S.à r.l. | 110090 | Lumedia Europe S.A. | 110105 |
| Co-Investment 2 SCS | 110109 | Lux Euro-Asian Investments I S.à r.l. | 110091 |
| Compagnie d'Investissements d'Outre Mer S.A. | 110090 | Memphis Engineering Corporation S.A. | 110107 |
| Connexion Group S.A. | 110110 | Meritas Luxembourg Holding S.à.r.l. | 110110 |
| Cube One S.C.A. | 110111 | New Star Global Property Management (Luxembourg Two) S.à r.l. | 110112 |
| Devonport Maritime Inc S.A. | 110108 | Newton Gestion Luxembourg S.A. | 110111 |
| Dwilling Investments S.A. | 110111 | Nova Express S.A. | 110104 |
| East & West Trade Link S.à.r.l. | 110105 | Pentium Fund | 110066 |
| Fidelux S.A. | 110104 | Plénitude S.A. | 110091 |
| Field Point PE V (Luxembourg) S.à r.l. .. | 110090 | Redrose International Invest S.A. | 110106 |
| F.IMM. S.A. | 110112 | Réseau 2000 | 110109 |
| F.IMM. S.A. | 110112 | Restaurant-Pizzeria BACCHUS S.A. | 110108 |
| German Property 64 Sàrl | 110092 | Société Immobilière Ardennaise | 110106 |
| GESTLB, s.à r.l. | 110109 | Solvay Pharmaceuticals S.à r.l. | 110090 |
| Golf Shack S.A. | 110105 | Springbok Luxco Limited | 110092 |
| Ideas S.A. | 110106 | Unicapital & Co | 110108 |
| Indépendant Sàrl | 110091 | U.P. S.A. | 110107 |
| Instal S.A. | 110089 | | |
| ISPL-Immo Service Partners Luxembourg S.A. | 110109 | | |

Pentium Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 141.258.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twentieth of August.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Pentium Fund Ltd., having its registered office at Trident Chambers, 281 Waterfront Drive, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Britta Weickgenannt, lawyer, professionally residing in 14, Rue Erasme, L-2010 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Monaco on 12 August 2008.

The proxy given, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation (the "Articles") of a société anonyme (S.A.) with variable capital qualifying as a specialized investment fund (SIF) which they form between themselves:

Art. 1. Name. There is hereby established, a Luxembourg company (the "Company") under the form of a "société anonyme", qualifying as a specialised investment fund under the law of 13 February 2007 relating to Specialised Investment Funds (the "Law of 2007").

The Company will exist under the corporate name of "Pentium Fund".

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for the amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the Board of Directors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an indefinite period. It may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders ruling as on matters of amendment to the Articles.

Art. 4. Object. The exclusive object of the Company is to invest the funds raised from its investors in a pool of assets with the aim of spreading the investment risks and providing to its Shareholders the results of management of its portfolio. The Company may take all measures and perform all operations which it shall judge to be expedient in terms of achieving or furthering its object in the broadest sense within the framework of the Law of 2007.

Art. 5. Share capital. The initial capital of 31,000.- EUR has been fully paid-up by way of capital contribution divided into three hundred ten (310) shares without par value. The share capital of the Company is represented by fully-paid up shares without par value and shall at all times be equal to the total of the net assets of the sub-funds (each a "Sub-Fund" and collectively the "Sub-Funds") of the Company.

The subscribed capital of the Company shall at all times be at least equal to the minimum fixed by current regulations, one million two hundred fifty thousand (1.250.000) Euros. This minimum has to be reached within a period of twelve (12) months following the approval of the Company by the Luxembourg supervisory authority.

The Board of Directors shall establish a portfolio of assets constituting a sub-fund (each a "Sub-Fund" and together the "Sub-Funds") within the meaning of Article 71 of the 2007 Law. The Company shall be considered as one single legal entity. However, with regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

The shares shall confer upon their holders the right to one vote on all matters coming before general meetings of shareholders. Rights conferred on fractional shares shall be exercised pro rata of the fraction held by the holder of the share, except for voting rights, which can only be exercised for whole shares.

The shares of each Sub-Fund will be entitled to participate equally as to profits, dividends and any liquidation proceeds. The shares have no mention of value and bear no preference right or right of pre-emption.

Art. 6. Restrictions to the subscription for shares. Shares may only be subscribed and held by investors which comply with the provisions of the Law of 2007 (the "Eligible Investors"):

- institutional investors; or
- professional investors, i.e. investors who are qualified as professional investors under Annex II of Directive 2004/39 on markets in financial instruments as amended; or
- any other investors who have declared in writing that they are "well-informed investors" and
- either invest a minimum of the equivalent of one hundred twenty five thousand (125.000) Euros in the Company; or
- provide an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the specialized investment fund.

The Board of Directors or the entities appointed by the Board of Directors to receive subscription orders for shares of the Company, may request all information and documents required or necessary in order to assess the status as Eligible Investor of an investor.

Art. 7. Restrictions on shares ownership. The Company may restrict or prevent ownership of shares in the Company by any natural person or legal entity if the Company considers that this ownership violates the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg or of any other country, or may subject the Company to taxation in a country other than the Grand-Duchy of Luxembourg or may otherwise be detrimental to the Company.

In such instance, the Company may:

a) decline to issue any shares and decline to register any transfer of shares if such issue or transfer may result in the ownership of the shares by a person who is not authorised to hold shares in the Company;

b) proceed with the compulsory redemption of all the shares if it appears that a person who is not authorised to hold shares in the Company, either alone or together with other persons, is the owner of shares in the Company, or proceed with the compulsory redemption of any or a part of the shares, if it appears to the Company that a person owns or several persons own shares in the Company in a manner that may be detrimental to the Company. The following procedure shall be applied:

1. the Company shall send a notice (hereinafter called "the redemption notice") to the Shareholder(s) possessing the shares; the redemption notice shall specify the shares to be redeemed, the redemption price to be paid, and the place where this price shall be payable. The redemption notice may be sent to the Shareholder(s) by registered mail to his (their) last known address(es). The Shareholder(s) shall be obliged without delay to deliver to the Company the certificate or certificates, if any, representing the shares specified in the redemption notice. From the closing of the offices on the day specified in the redemption notice, the Shareholder(s) shall cease to be the owner(s) of the shares specified in the redemption notice and the certificates representing these shares shall be rendered null and void in the books of the Company;

2. the price at which the shares specified in the redemption notice shall be redeemed ("the redemption price") shall be equal to the Net Asset Value of the shares of the Company determined in accordance with Article 13 hereof on the date of the redemption notice;

3. payment of the redemption price will be made available to the former owner of such shares in the reference currency of the relevant Sub-Fund, except during periods of exchange restrictions and will be deposited for payment by the Company to such person with a bank account in Luxembourg or abroad (as specified in the redemption notice) upon final determination of the redemption price following surrender of the share(s) or share certificate(s) specified in such notice and unmatured dividend coupons attached thereto. Upon service of the redemption notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the redemption price (without interest) from such bank following effective surrender of the share(s) or share certificate(s) as aforesaid;

4. the exercise of the powers conferred by this article to the Company shall not be challenged or invalidated in any case, on the grounds that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was different than it appeared to the Company at the date of the relevant redemption notice, provided that such powers shall always be exercised by the Company in good faith.

c) refuse, during any shareholders' meeting, the right to vote of any person who is not authorised to hold shares in the Company.

In particular, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any "U.S. Person".

The term "U.S. Person" means any resident or person with the nationality of the United States or one of their territories or possessions or regions under their jurisdiction, or any other company, association or entity incorporated under or governed by the laws of the United States or any person falling within the definition of "US Person" under such laws.

Art. 8. Form of shares. Shares are issued without par value and are fully paid-up. All shares will be issued in registered form in the name of the subscriber, evidenced by entry of the subscriber in the register of shareholders, in which case a registered share certificate may be provided at the express request of the Shareholder. If a Shareholder requires more than one registered certificate for his shares, the cost of additional certificates may be charged to him.

The register of shareholders shall be held by the Company or by one or several persons appointed to such effect by the Company. The entry in the register must indicate the name of each holder of registered shares, their elected place of residence or domicile, the number of registered shares which they hold, and the amount paid on each of the shares. Any transfer of registered shares, whether inter vivos or causa mortis, shall be entered in the share register, whereby such entry must be signed by one or several executives or authorized agents of the Company, or by one or several other persons appointed to such effect by the Board of Directors.

The transfer of registered shares shall be undertaken by submitting to the Company certificates representing such shares, together with all other transfer documents required by the Company or, if no certificates have been issued, by way of a written transfer declaration entered in the share register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their agents providing evidence of the required powers.

Any Shareholder wishing to obtain registered share certificates must provide to the Company an address to which all communications and information may be sent. Such address shall also be entered in the share register.

In the event that a registered Shareholder does not provide any address to the Company, mention may be made to this effect in the register of shareholders, and the address of the Shareholder shall be deemed to be at the registered office of the Company or any other address which shall be fixed by the Company until such time as another address shall be supplied by the Shareholder. The Shareholder may at any time cause the address entered in the register of shareholders to be changed by way of written declaration sent to the registered office of the Company, or to any other address which may be stipulated by the Company.

Shares shall only be issued upon acceptance of subscription and receipt of the price payable in accordance with Article 9 of the present Articles.

Shares may be issued in fractions of shares up to one thousandth of a share. The Company shall only recognize one holder per share. If there are several holders with regard to one share, the Company shall be entitled to suspend exercise of all rights attached thereto until such time as a single person has been designated as being owner of the share in question.

Art. 9. Issue of shares. Within each Sub-Fund, the Board of Directors is authorized, at any time and without limitation, to issue additional shares, fully paid-up, without reserving to the former Shareholders any preferential subscription right.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued; the Board of Directors may, in particular, decide that shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the Issuing Document for the shares of the Company.

If the Company offers shares for subscription, the price per share offered, irrespective of the Sub-Fund in which such share is issued, shall be equal to the Net Asset Value of the Sub-Fund as determined in accordance with Article 13 of the present Articles as of such Valuation Date as is determined in accordance with such policy as the Board of Directors may from time to time determine. Such price shall be increased by commission, as the Issuing Document for such shares shall stipulate. Any remuneration to agents involved in placement of the shares shall be included in such commission. The price so determined shall be payable within a period as determined by the Board of Directors which shall not exceed 10 Luxembourg bank business days from the relevant Valuation Date.

Shares shall only be issued upon acceptance of subscription and receipt of the price. Following acceptance of the subscription and receipt of the price payable, the shares subscribed shall be allocated to the subscriber.

Subscriptions may also be made by way of contribution of assets other than cash, subject to the consent of the Board of Directors. Such assets must comply with the investment policy and investment restrictions as defined for each Sub-Fund. They shall be valued in accordance with the valuation principles for assets set out in the Issuing Document. In addition, in accordance with the law of 10 August 1915 relating to commercial companies as amended (the "Law of 1915"), such contribution in kind shall be the subject of a report prepared by the Company's auditor. The costs in relation to subscription through contribution in kind shall be borne by the subscriber.

The Board of Directors may delegate to any director or any executive or other duly authorized agent the task of accepting subscriptions, redemptions or conversions and of paying or receiving payment of the price of the new shares to be issued or shares to be repurchased.

All new share subscriptions must be fully paid-up, failing which they shall be null and void, and the shares issued shall enjoy the same interest or dividends as the shares existing on the date of issue.

The Board of Directors will have the right to stop the issue of shares at any time. It may limit this measure to certain countries.

Art. 10. Redemption of shares. Except if such is prohibited by the Board of Directors in relation to specific Sub-Funds, any Shareholder shall be entitled, subject to any terms, conditions and restrictions imposed by the Board of Directors, to ask the Company to repurchase all or part of the shares the Shareholders holds.

The redemption price of a share, depending on the Sub-Fund to which it belongs, shall be equal to its Net Asset Value as determined with regard to each Sub-Fund in accordance with Article 13 of the present Articles as of such Valuation Date as is determined in accordance with such policy as the Board of Directors may from time to time determine. The redemption price may be reduced by redemption commission as the Issuing Document shall specify.

In the event of significant redemption applications relating to one Sub-Fund, the Company may, but has no obligation to, process such redemptions at a price determined further to selling of the necessary securities in the shortest time possible and once the Company is able to have disposal in respect of the proceeds of such sales. In order to ensure an equal treatment of investors, such a delay in the processing of the redemptions will apply to all investors requesting the redemption and will apply to the entirety of shares presented for redemption. A single Net Asset Value shall be calculated for all redemption applications presented at the same time. Such applications shall be treated on a priority basis over all other applications.

All redemption applications must be presented by the Shareholder in writing to the registered office of the Company or to another legal entity authorised with regard to the repurchase of shares. Applications must state the name of the Shareholder, the Sub-Fund, the number of shares or the amount to be redeemed, as well as the instructions for paying the redemption price.

The Board of Directors may delegate to any director or any executive or other authorised agent of the Company duly authorised to such effect the task of accepting redemptions and of paying or receiving payment of the price of the shares to be repurchased.

Payment for the redeemed shares will be made as soon as possible, once the Net Asset Value is calculated in accordance to Article 13 of the present Articles and if the Company has sufficient liquid assets in the relevant Sub-Fund to accommodate the redemption.

Neither the Board of Directors nor the custodian bank of the Company may be held liable for any failure to pay redemption proceeds resulting from the application of any exchange control or other circumstances that are outside their control, which would restrict transfer of the proceeds from the redemption of the shares or make it impossible.

All redemption applications shall be irrevocable except in the event of suspension of calculation of the Net Asset Value of shares.

Before the redemption price can be paid, redemption applications must be accompanied by the share certificate(s) in the due and proper form and the documents required in order to effect their transfer.

Shares repurchased by the Company shall be cancelled.

Art. 11. Conversion of shares. Each Shareholder shall be entitled, subject to any terms, conditions and restrictions imposed by the Board of Directors and provided in the Issuing Document, to request the conversion of whole or part of his shares from one Sub-Fund to another Sub-Fund subject to the prior approval of the Board of Directors.

Conversion shall be based on the Net Asset Value as determined according to Article 13 of the present Articles, of shares of the Sub-Funds in question on the first common Valuation Date open to subscriptions and redemptions following the date of receipt of the conversion application and taking account as appropriate of the exchange rate in force between the currencies of the two Sub-Funds on the Valuation Date. The Board of Directors may impose such restrictions as it shall deem necessary on the frequency of conversions or on the conversions themselves and it may render conversions subject to payment of costs, the amount of which it shall determine on a reasonable basis.

In the event of significant conversion applications relating to one Sub-Fund, the Company may, but has no obligation to, process such conversions at a price determined further to selling of the necessary securities in the shortest time possible and once the Company is able to have disposal in respect of the proceeds of such sales. In order to ensure an equal treatment of investors, such a delay in the processing of the conversions will apply to all investors requesting the conversion and will apply to the entirety of shares presented for conversion. A single Net Asset Value shall be calculated for conversion applications presented at the same time. Such applications shall be treated on a priority basis over all other applications.

All conversion applications must be presented by the Shareholder in writing to the registered office of the Company or to another legal entity authorized with regard to the conversion of shares. The application must state the name of the Shareholders and the Sub-Fund, the number of shares or the amount to be converted, as well as the Sub-Fund of which shares are to be obtained in exchange. It must be accompanied by any share certificates issued. If registered share certificates have been issued for the shares in their original Sub-Fund, the new certificates shall not be prepared until the old certificates have been returned to the Company.

Fractions of shares resulting from the conversion will be allocated and no payment in cash corresponding to such fractions will be done.

The Board of Directors may delegate to any director or any executive or other authorised agent of the Company duly authorized to such effect the task of accepting conversions.

Shares, which have been converted into other shares, shall be cancelled.

Art. 12. Transfer of shares. Shares may only be transferred, pledged or assigned to Eligible Investors with the written consent from the Board of Directors, which consent shall not be unreasonably withheld. Any transfer or assignment of

shares is subject to the purchaser or assignee thereof fully and completely assuming in writing prior to the transfer or assignment, all outstanding obligation of the seller under the subscription agreement entered into the seller.

Art. 13. Calculation of the net asset value of shares. The Net Asset Value of a Sub-Fund shall be determined in the currency chosen by the Board of Directors by way of a figure obtained by dividing on the Valuation Date - defined in Article 14 of the present Articles - the net assets of the Sub-Fund in question by the number of shares issued in such Sub-Fund.

The Net Asset Value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board of Directors shall determine. If since the time of determination of the Net Asset Value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant class of shares are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation, in which case all relevant subscription and redemption requests will be dealt with on the basis of that second valuation.

Valuation of the net assets of the various Sub-Funds shall be performed as follows:

The net assets of the Company shall be formed by the assets of the Company as defined below, less the liabilities of the Company as defined below, on the Valuation Date on which the Net Asset Value is determined.

(1) The assets of the Company comprise the following:

- a) All cash in hand or held at banks, including interest accrued and not paid;
- b) All bills and notes payable at sight and accounts receivable, including proceeds from the sale of securities, the price of which has not yet been collected;
- c) All securities, units, shares, bonds, option or subscription rights, and other investments and transferable securities which are the property of the Company;
- d) All dividends and distributions due to the Company in cash or securities insofar as the Company could reasonably have knowledge thereof (the Company may however make adjustments in view of fluctuations in the market value of transferable securities on the basis of operations such as ex dividend and ex rights trading);
- e) All interest accrued and not paid produced by the securities which are the property of the Company, unless however such interest is included in the principal amount of such securities;
- f) The costs of incorporation of the Company insofar as they have not been amortized;
- g) All other assets, whatever the nature thereof, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

- a) The value of cash in hand or held at banks, of bills and notes payable at sight and accounts receivable, prepaid expenses, dividends and interest announced or due for payment and not yet collected is formed by the nominal value of such assets, unless however it appears unlikely that such value can be collected; in the latter instance, the value shall be determined by deducting such amount as the Company shall consider appropriate with a view to reflecting the real value of such assets.
- b) The value of securities and instruments which are listed or traded on a stock exchange shall be determined according to the last available price.
- c) The value of securities and instruments which are traded on another regulated market functioning regularly, recognized and open to the public, shall be determined according to the last available price.
- d) Money-market instruments and fixed-income securities may be valued on the basis of the amortised cost method. This method involves valuing a security at its cost and thereafter assuming a constant amortization to maturity of any discount or premium regardless of the impact of fluctuating interest rates on the market value of the security. While this method provides certainty in valuation, it may result in periods during which value as determined by amortised cost, is higher or lower than the price the Company would receive if it sold the securities. The yield to a Shareholder may differ somewhat from that which could be obtained if the Company would have marked its securities to market each day.
- e) The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts not traded on exchanges or on other regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board of Directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts traded on exchanges or on other regulated markets shall be based upon the closing prices of these contracts on the preceding business day on exchanges and regulated markets on which the particular futures, spot, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of Directors may deem fair and reasonable.

Credit default swaps will be valued at their present value of future cash flows by reference to standard market conventions, where the cash flows are adjusted for default probability. Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates' curve. Other swaps will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the Board of Directors and recognised by the auditor of the Company.

f) The value of the securities representing any open-ended undertaking for collective investment shall be determined in accordance with the last official net asset value per unit or according to the last estimated net asset value if the latter is more recent than the official net asset value, provided that the Board of Directors has the assurance that the method of valuation used for such estimation is coherent with that used for official calculation of net asset value. The value of the securities representing any closed-ended undertaking for collective investment shall be determined in accordance with (b) and (c) above.

g) The value of precious metals traded on a regulated market shall be determined according to the last available price.

h) Insofar as the securities or instruments in the portfolio on the Valuation Date are neither listed or traded either on a stock exchange or on another regulated market, functioning regularly, recognized and open to the public, or in the event that, with regard to securities listed and traded on a stock exchange or on such other market, the price determined pursuant to paragraphs b) and c) shall not be representative of the real value of such transferable securities, valuation shall be based on the probable realization value which shall be estimated prudently and in good faith.

i) Values expressed in a currency other than that of the respective Sub-Funds, as the case may be shall be converted at the last mean rate known.

The Board of Directors, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

(2) The liabilities of the Company comprise the following:

a) All loans, bills outstanding and accounts payable;

b) All administration costs outstanding or due, including remuneration to investment advisors, managers, the custodian bank, representatives and agents of the Company.

For the valuation of the amount of these liabilities, the Company shall take into account prorata temporis the expenses, administrative and other, that occur regularly or periodically;

c) The Company constitutes one single legal entity. With regard to third parties, in particular towards the Company's creditors each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it. The assets, liabilities, expenses and costs that cannot be allotted to one Sub-Fund will be charged to the different Sub-Funds in equal parts or, as far as it is justified by the amounts concerned, proportionally to their respective net assets.

Adequate provisions will be made, Sub-Fund by Sub-Fund, for expenses to be borne by each of the Company's Sub-Fund and off-balance-sheet commitments may possibly be taken into account on the basis of fair and prudent criteria;

d) All known obligations, whether outstanding or not yet payable, including all contractual obligations due which relate to payments either in cash or in kind, including the amount of the dividends announced by the Company but not yet paid, when the Valuation Date coincides with the date on which determination of the person entitled thereto is undertaken;

e) An appropriate provision for tax on capital and income, accrued to the Valuation Date and fixed by the Board of Directors, and other provisions authorized or approved by the Board of Directors;

f) All other obligations of the Company, whatever the nature thereof, with the exception of the liabilities represented by the Company's own funds. With regard to valuation of the amount of such liabilities, the Company may take account of administrative and other expenses which are regular or periodic in nature by way of an estimate for the year or any other period, allocating the amount pro rata over the fractions of such period;

(3) The net assets attributable to all the shares in a Sub-Fund shall be formed by the assets of the Sub-Fund less the liabilities of the Sub-Fund at close of business on the Valuation Date on which the Net Asset Value of the shares is determined.

(4) The Board of Directors shall establish for each Sub-Fund a pool of assets which shall be allocated in the manner stipulated below to the shares issued in respect of the Sub-Fund in question in accordance with the provisions of the present Article. For this purpose:

a) The proceeds resulting from the issue of shares pertaining to a given Sub-Fund shall be allocated in the books of the Company to such Sub-Fund, and the assets, liabilities, income and expenses relating to such Sub-Fund shall be attributed to such Sub-Fund;

b) When an asset is derived from another asset, such latter asset shall be attributed, in the books of the Company, to the same Sub-Fund as that to which the asset belongs from which it was derived, and upon each revaluation of an asset, the increase or reduction in value shall be attributed to the Sub-Fund to which such asset belongs;

c) When the Company bears a liability which relates to an asset of a specific Sub-Fund or to an operation effected in connection with an asset of a specific Sub-Fund, such liability shall be attributed to the same Sub-Fund;

d) In the event that an asset or a liability of the Company cannot be attributed to a specific Sub-Fund, such asset or such liability shall be attributed to all the Sub-Funds pro rata according to the net values of the shares issued for each of the various Sub-Funds. The Company constitutes a single legal entity;

e) Following payment of dividends on dividend shares relating to a given Sub-Fund, the value of the net assets of such Sub-Fund attributable to such dividend shares shall be reduced by the amount of such dividends in accordance with the provisions contained at (6) below.

(5) For the requirements of this Article:

a) Each share of the Company which is in the process of being redeemed pursuant to Article 10 of the present Articles shall be considered as a share which is issued and existing until the time of close of business on the Valuation Date applying to redemption of such share and the price thereof shall, with effect from and until such time as the price thereof is paid, be considered as a liability of the Company;

b) Each share to be issued by the Company in accordance with subscription applications received shall be treated as being issued with effect from close of business on the Valuation Date during which its issue price has been determined, and the price thereof shall be treated as an amount due to the Company until the Company has received the same;

c) All investments, cash balances and other assets of the Company expressed in currencies other than in the respective currency of each Sub-Fund or class, as the case may be shall be valued taking account of the exchange rates in force on the date and at the time of determination of the Net Asset Value of the shares; and

d) On the Valuation Date, effect shall be given insofar as possible to any purchase or sale of securities contracted by the Company.

(6) Insofar as, and during any time when, among the shares corresponding to a specific Sub-Fund, shares of different Classes shall have been issued and shall be in circulation, the value of the net assets of such Sub-Fund, established pursuant to the provisions at (1) to (5) of the present Article, shall be apportioned over the whole of the shares of each class.

(7) In the absence of significant error as defined by Luxembourg regulation, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the Board of Directors or by any bank, company or other organization which the Board of Directors has appointed for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.

Art. 14. Frequency and temporary suspension of calculation of the net asset value, issues, redemption and conversions of shares.

(1) Frequency of calculation of Net Asset Value

In each Sub-Fund, the Net Asset Value, including the relevant issue price and redemption price, shall be determined periodically by the Company or by a third party appointed by the Company, on no account less than once per year, and at a frequency as the Board of Directors shall decide (whereby each such day of calculation of the Net Asset Value of the assets shall be referred to in the present Articles as a "Valuation Date"). If a Valuation Date falls on a statutory public or bank holiday in Luxembourg, the Net Asset Value of the shares shall be determined on the date as specified in the Issuing Document.

(2) Temporary suspension of calculation of Net Asset Value

Without prejudice to legal reasons, the Company may suspend calculation of the Net Asset Value of shares and the issue, redemption and conversion of its shares, either in a general manner or in respect of one or several Sub-Funds only, if the following circumstances shall arise:

- During all or part of any period in which any of the principal stock exchanges or other markets on which a substantial part of the portfolio of one or several Sub-Funds is listed shall be closed for a reason other than ordinary holiday periods or during which operations thereat are restricted or suspended;

- If there exists a situation of emergency following which the Company cannot access the assets of one or several Sub-Funds or value such assets;

- If the means of communication necessary for determining the price, the value of the assets or stock-exchange prices for one or several Sub-Funds under the conditions defined at the first bullet point above shall be out of service;

- During any period when the Company is unable to repatriate funds with the aim of making payments on the redemption of shares of one or several Sub-Funds or during which transfers of funds involved in the sale or acquisition of investments or payments due for the redemption of shares cannot, in the opinion of the Board of Directors, be effected at normal rates of exchange;

- In the event of publication of a notice convening a general meeting of Shareholders at which it will be proposed that the Company be wound up and liquidated.

With regard to the Sub-Funds in question, the Company shall give notification of such suspension of calculation of the Net Asset Value to the Shareholders seeking subscription, redemption or conversion of shares, whereby Shareholders may cancel their instructions.

The suspension of the calculation of the Net Asset Value, of the issue, redemption or conversion of shares, shall be notified to the other Shareholders in writing or by a publication in the press, unless the Board of Directors is of the opinion that a notification is not useful in view of the short period of the suspension.

A suspension concerning one Sub-Fund shall not have any effect on calculation either of Net Asset Value or on the issue, redemption or conversion of shares in the Sub-Funds not affected.

Art. 15. Board of directors. The Company shall be managed by the Board of Directors which is composed of not less than three members, who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. The directors shall be elected by the shareholders at the general meeting of shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 16. Board meetings. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman. It may choose a secretary, who need not to be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The Board of Directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by fax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, fax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors.

The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorised thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, or any other number of directors that the board may determine, are present or represented.

Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by fax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 17. Powers of the board of directors. The Board of Directors will have the broadest powers to administer and manage the Company, to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 18. Commitment of the company in relation to third parties. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two directors or of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 19. Delegation of powers. The Board of Directors may, at any time, appoint officers or agents of the Company as required for the affairs and management of the Company, provided that, the Board of Directors will determine any such officers or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. The Board of Directors may in particular appoint, under its responsibility investment advisors and investment managers, as well as administrative agents. The Board of Directors may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

Art. 20. Dissolution of the company. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 36 hereof.

Art. 21. Conflicts of interests. Shareholders should note that the Board of Directors or any of its members /delegates and the custodian bank and possibly other parties may be subject to various conflicts of interest in their relationships with the Company. The following considerations are given on a non-exhaustive basis.

The Board of Directors shall act in the best interests of the Company.

The custodian bank, in carrying out its role as depositary of the Company, must act solely in the best interests of the Shareholders.

The investment advisors or investment managers, as the case may be, may advise and/or manage other accounts having the same investment strategy as the Company.

Should the Board of Directors or the investment advisors or investment managers, as the case may be, become aware of a material conflict of interest in a contemplated transaction, the Board of Directors, the investment advisor or investment manager, as the case may be, shall use their best endeavours to settle such conflict on an arm's length basis prior to completion of such transaction.

Art. 22. Custodian bank. To the extent required by the Law of 2007, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended from time to time.

The custodian bank shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 2007 and in the custodian agreement.

If the custodian bank desires to retire, the Board of Directors shall use its best endeavours to find a successor custodian and will appoint it in replacement of the retiring custodian bank. The Board of Directors may terminate the appointment of the custodian bank but shall not remove the custodian bank unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof. The functions and responsibilities of the custodian bank in accordance with the Law of 2007 shall be transferred to the successor custodian within 2 months time.

Art. 23. Monitoring of the company. Pursuant to the Law of 2007, all aspects concerning the assets of the Company shall be subject to the control of an auditor. Such auditor shall be appointed by the annual general meeting of Shareholders for a period ending on the date of the next annual general meeting of Shareholders and shall remain in office until a successor has been elected. The auditor may be replaced at any time, with or without cause, by the general meeting of Shareholders.

Art. 24. Powers of the general meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 25. Date of the annual general meeting. The annual general meeting of Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting on the first Tuesday of June at 17.00 hrs. If such day is a public or bank holiday in Luxembourg, the meeting will be held on the next following bank business day.

Art. 26. Other general meetings. The Board of Directors may convene other general meetings of Shareholders. Such meetings must be convened if Shareholders representing ten per cent (10%) of the Company's share capital so require.

Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders. Such request must be addressed to the Board of Directors by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

Such other general meetings will be held at such places and times as may be specified in the respective notices convening the meeting.

Art. 27. Convening notice. The general meeting of Shareholders is convened by the Board of Directors in compliance with the Luxembourg law.

Notices will also be sent by mail to each registered Shareholder at least eight days before the date of any general meeting of Shareholders, setting out the agenda of the meeting, the conditions for admission and the quorums and majorities required, in accordance with the provisions of the Law of 1915.

Such notice will indicate the time and place of such meeting and the conditions of admission thereto.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.

In addition, the Shareholders of each Sub-Fund may meet in a separate general meeting, deliberating and deciding under the conditions of quorum and majority as determined by current law with regard, among others to the allocation of the annual net profit of their Sub-Fund.

Art. 28. Presence, representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by telefax as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

Art. 29. Votes. Each share entitles the holder thereof to one vote. With regards to fractions of shares, voting rights can only be exercised for whole shares.

Unless otherwise provided by Luxembourg law or by the Articles, all resolutions of the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of validly cast votes, regardless of the proportion of the capital represented but it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the Board of Directors.

Art. 30. Proceedings. The general meeting of Shareholders shall be chaired by the Board of Directors or by a person designated by the Board of Directors.

The chairman of the general meeting of Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of Shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented.

They together form the office of the general meeting of Shareholders.

Art. 31. Minutes. The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Board of Directors.

Art. 32. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January and closes on the last day of December of each year.

Art. 33. Distributions. The general meeting of Shareholders shall, upon proposal of the Board of Directors, determine how the profits of the Company shall be treated and may declare distributions and/or dividends, provided however that no distribution will be made if, as a result, the net assets of the Company would fall below the minimum capital provided by law, i.e. the equivalent of one million two hundred fifty thousand (1.250.000) Euros. Within the conditions and limits laid down by law, interim dividends may be paid out on the shares at any time and upon the sole decision of the Board of Directors.

In any cases the above distributions and payments will be made after payment of or making appropriate provision (if any) for any Company's expenses and fees due, inter alia, to the Board of Directors and other service providers.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant Sub-Fund.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

All distributions will be made net of any income, withholding and similar taxes payable by the Company, including, for example, any withholding taxes on interest or dividends received by the Company and capital gains taxes, withholding taxes on the Company's investments.

Art. 34. Winding up - liquidation. The Company may be wound up by a decision of the general meeting of Shareholders ruling pursuant to the provisions of Article 36 of the Articles.

In the event that the share capital of the Company is less than two thirds of the minimum capital, the Board of Directors must submit the question of winding up of the Company to the general meeting, which shall conduct its proceedings without any conditions of quorum and adopting its decisions by a simple majority of the validly cast votes at the meeting.

If the share capital of the Company is less than one quarter of the minimum capital, the Board of Directors must submit the question of winding up of the Company to the general meeting, which shall conduct its proceedings without any conditions of quorum, whereby dissolution of the Company may be declared by the Shareholders holding one quarter of the validly cast votes at the meeting.

Invitations must be issued such that the meeting is held within a period of forty days with effect from the date on which the net assets are found to be lower than either two thirds or one quarter of the minimum capital. Decisions of the general meeting of Shareholders or of the court declaring dissolution and liquidation of the Company shall be published in the Mémorial and in two newspapers having reasonable circulation, of which at least one shall be a newspaper of Luxembourg. Such publications shall be undertaken at the request of the liquidator(s).

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be effected by one or several liquidators appointed pursuant to the Law of 2007 and the Articles. The net proceeds of liquidation of each of the Sub-Funds shall be distributed to the holders of shares of the class in question in proportion to the number of shares which they hold in such class. Any amounts not claimed by the Shareholders upon closure of the liquidation shall be deposited with the Caisse de Consignations in Luxembourg. If they are not claimed within the statutory period, the amounts deposited may no longer be collected.

The issue, redemption and conversion of shares will be stopped on the date of publication of the convening notice for the general meeting of Shareholders deciding upon the liquidation of the Company.

Art. 35. Liquidation and merger of sub-funds.**(1) Liquidation of a Sub-Fund:**

The Board of Directors may decide to close one or several Sub-Funds for rationalisation purposes or if significant changes in the political or economic situation shall in the view of the Board of Directors render such decision necessary.

Unless the Board of Directors shall decide otherwise, the Company may, while awaiting execution of the liquidation decision, continue to repurchase shares of the Sub-Fund in respect of which liquidation has been decided.

With regard to such redemptions, the Company shall apply the Net Asset Value which shall be established in such manner as to take account of the liquidation costs, but without deducting any redemption commission or any other charge.

Capitalized set-up costs shall be amortized in full as soon as the liquidation decision is taken.

Amounts not claimed by Shareholders or beneficiaries upon closure of the liquidation procedure for the Sub-Funds (s) shall be held on deposit at the custodian bank for a period not exceeding six months with effect from the date of closure.

Upon expiry of such period, the relevant assets will be deposited with the Caisse de Consignations in Luxembourg.

(2) Liquidation of a Sub-Fund by way of its transfer into another Sub-Fund of the Company or into another specialised investment fund organised under the Law of 2007 or an UCI under the law dated December 20, 2002 on Undertakings for Collective Investments ("Law of 2002"):

For rationalisation purposes or if significant changes in the political or economic situation shall render such decision necessary in the view of the Board of Directors, the Board of Directors may also decide to close one or several Sub-Funds by way of transfer into one or several other Sub-Funds of the Company or into one or several sub-funds of another specialised investment fund organised under the Law of 2007 or an UCI under the Law of 2002.

For a minimum period of one month with effect from the date of publication of the decision to effect such transfer, the Shareholders of the Sub-Fund(s) in question may request redemption of their shares free of charge. Upon expiry of such period, the decision relating to the transfer shall commit all Shareholders who have not made use of the above option, whereby, however, if the specialised investment fund organised under the Law of 2007 or the UCI organised under the Law of 2002 which is to be recipient of the transfer takes the form of a unit trust/common fund, such decision may only commit those Shareholders who have declared themselves in favour of the transfer operation.

The decisions of the Board of Directors relating to straightforward liquidation or liquidation by way of transfer shall be published in the Mémorial, in one Luxembourg newspaper, and in one or several newspapers distributed in the countries where the shares of the Company are offered for subscription.

Art. 36. Amendments of these articles of incorporation. At any general meeting of Shareholders convened in accordance with the Luxembourg law to amend the Articles, including its corporate object, or to resolve on issues for which the Luxembourg law or these Articles refer to the conditions set forth for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least two thirds of the share capital being present or represented. If such quorum requirement is not met, a second general meeting of Shareholders will be called which may validly deliberate, if at least one half of the share capital is represented.

In both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the validly cast votes.

Art. 37. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 38. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 1915 and the Law of 2007 as amended from time to time.

Transitory Dispositions

1) The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on December 31, 2008.

2) The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2009.

Subscription and Payment

The initial share capital of the Company is subscribed as follows:

Pentium Fund Ltd., subscribing three hundred ten (310) shares, resulting in a total payment of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-).

Evidence of the above payment was given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law of 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The formation and preliminary expenses of the Company, amount to approximately six thousand one hundred (6,100.-) Euro.

General Meeting of Shareholders

The above named person representing the entire subscribed capital and considering itself as validly convened, has immediately proceeded to resolve as follows:

I. The following persons are appointed as directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2009:

- Vicente Andres Zaragoza, professionally residing at the Trident Chambers, 281 Waterfront Drive, P.O. Box 146, Road Town, Tortola,, British Virgin Islands, born in Manila on 19 July 1953;

- Susan Elizabeth Beach, professionally residing at 31-B Avenue Princess Grace, MC98000 Monaco, born in Poole on 29 November 1951;

- Bastiaan Anthonie Izelaar, professionally residing at 31-B Avenue Princess Grace MC98000 Monaco, born in De Bilt on 12 October 1961.

II. The following is elected as auditor:

PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

III. The address of the Company is set 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the party, they signed together with us, the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt août.

Par-devant Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg qui sera le dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

Pentium Fund Ltd., dont le siège social est situé Trident Chambers, 281 Waterfront Drive, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques,

dûment représentée par Britta Weickgenannt, avocat, résidant professionnellement à 14, Rue Erasme, L-2010 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Monaco, le 12 août 2008.

La procuration précitée, signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée à ce document aux fins d'enregistrement avec les autorités compétentes.

La comparante, au titre de la capacité par laquelle elle agit, a sollicité le notaire soussigné aux fins d'établir les statuts (les "Statuts") d'une société anonyme (S.A.) à capital variable sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé (FIS) qu'elle forme:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme luxembourgeoise (la "Société") sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux Fonds d'Investissement Spécialisés (la "Loi de 2007").

La Société est constituée sous la dénomination sociale suivante "Pentium Fund".

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") peut transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la ville de Luxembourg. Des succursales, filiales ou autres bureaux, peuvent être établis tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Le siège social peut être transféré dans tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme prévu pour la modification des Statuts.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire

n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise. La décision de transférer à l'étranger le siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être liquidée par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant comme prévu pour la modification des Statuts.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds réunis auprès de ses investisseurs dans un portefeuille d'avoirs, avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large dans le cadre de la Loi de 2007.

Art. 5. Capital social - classes d'actions. Le capital initial de 31.000,- EUR a été intégralement payé au moyen de contributions en capital, il est divisé en trois cent dix (310) actions sans valeur nominale. Le capital de la Société est représenté par actions, intégralement payées, sans valeur nominale et est à tout moment égal au total des avoirs nets de l'ensemble des Compartiments (chacun un "Compartiment" et collectivement les "Compartiments") de la Société.

Le capital souscrit de la Société sera à tout moment au moins égal au minimum fixé par la législation en vigueur, soit un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000.-). Ce montant minimum légal devra être atteint endéans une période de douze (12) mois suivant la date à laquelle la Société a été agréée par l'autorité de supervision luxembourgeoise.

Le Conseil d'Administration établira une masse d'avoirs constituant un compartiment (chacun un "Compartiment" ou "Fonds" et ensemble les "Compartiments"), au sens de l'Article 71 de la Loi de 2007. La Société sera considérée comme constituant une seule et même entité juridique. Toutefois, vis-à-vis des tiers et en particulier des créanciers de la Société, chaque Compartiment sera seulement responsable pour les engagements attribuables à ce Compartiment.

Les actions des différentes Classes conféreront à leurs propriétaires le droit à un vote sur tous les sujets relevant de la compétence de l'assemblée générale des Actionnaires. Les droits conférés sur des fractions d'actions seront exercés au pro rata de la fraction détenue par le propriétaire de l'action, sauf pour les droits de vote, qui ne peuvent être exercés que pour des actions entières.

Les actions de chaque Compartiment participeront équitablement aux profits, dividendes et à tout produit de la liquidation. Les actions n'ont pas de valeur nominale et ne donnent pas de droit de préférence ou droit de préemption.

Art. 6. Restrictions à la souscription des actions. Les actions peuvent être souscrites et détenues uniquement par les investisseurs qui correspondent aux dispositions de la Loi de 2007 (les "Investisseurs Éligibles"):

- les investisseurs institutionnels; ou
- les investisseurs professionnels, soit les investisseurs professionnels qui sont repris à l'Annexe II de la Directive 2004/39 sur les marchés d'instruments financiers; ou
- tout autre investisseur qui a déclaré par écrit être un "investisseur averti" et
 - * qui investit un minimum de l'équivalent de cent vingt-cinq mille (125.000) Euros dans la Société, ou
 - * qui bénéficie d'une appréciation de la part d'un établissement de crédit, d'un autre professionnel du secteur financier soumis aux règles de conduite au sens de l'article 11 de la directive 93/22/CEE, ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans la Société.

Le Conseil d'Administration ou les entités désignées par le Conseil d'Administration pour traiter les demandes de souscription d'actions de la Société, peuvent exiger toutes les informations et tous documents requis ou nécessaires pour déterminer le statut d'Investisseur Éligible d'un investisseur.

Art. 7. Restrictions à la propriété des actions. La Société pourra restreindre ou empêcher la possession des actions de la Société par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession viole les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou de tout autre pays ou s'il en résultait que la Société serait soumise à imposition dans un autre pays que le Grand-Duché de Luxembourg ou qui peut être préjudiciable d'une quelconque manière à la Société.

A cet effet, la Société pourra:

- a) refuser l'émission d'actions et l'inscription de tout transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété d'actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;
- b) procéder au rachat obligatoire de toutes les actions s'il apparaît qu'une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, soit seule soit collectivement avec d'autres personnes, est propriétaire des actions de la Société, ou procéder au rachat obligatoire de tout ou partie des actions, s'il apparaît à la Société qu'une ou plusieurs personnes détiennent des actions de la Société d'une façon qui pourraient être désavantageuse pour la Société. La procédure suivante sera applicable:

1. La Société enverra un avis ("ci-après dénommé "avis de rachat") à l'Actionnaire détenant les actions; l'avis de rachat devra préciser les actions qui doivent être rachetées, le prix de rachat qui sera payé, et l'endroit où le prix sera payé. L'avis de rachat peut être envoyé à l' (aux) Actionnaire(s) par courrier recommandé à son (leur) dernière(s) adresse(s) connue(s). L' (Les) Actionnaire(s) sera(seront) contraint(s) sans délai de délivrer à la Société le certificat ou les certificats, le cas échéant, représentant les actions désignées dans l'avis de rachat. Immédiatement après la fermeture des bureaux

au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'Actionnaire cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et les certificats représentant ces actions seront annulés et supprimés dans les livres de la Société;

2. Le prix auquel les actions mentionnées dans l'avis de rachat seront rachetées (" le prix de rachat ") sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la Société déterminée conformément à l'Article 14 ci-dessous à la date de l'avis de rachat;

3. Le paiement du prix de rachat à l'ancien propriétaire sera effectué dans la devise de la Classe concernée, sauf pendant les périodes de restrictions des échanges et sera déposé pour paiement par la Société sur le compte bancaire ouvert au Luxembourg ou à l'étranger de ladite personne (tel que spécifié dans l'avis de rachat), après détermination finale du prix de rachat suite à la remise de(s) action(s) ou du ou des certificat(s) mentionné(s) dans l'avis de rachat et des coupons non échus y relatifs. Dès signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire des actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit sur aucune de ces actions, ni exercer aucune action contre la Société ou les avoirs concernant celle-ci, sauf son droit de recevoir le prix de rachat (sans intérêts) par l'intermédiaire de la banque après remise effective de(s) action(s) ou du ou des certificat(s), tel qu'indiqué ci-dessus;

4. L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être remis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions par une personne ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que ces pouvoirs soient toujours exercés de bonne foi par la Société.

c) refuser, pendant toute assemblée d'Actionnaires, le droit de vote de toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société.

En particulier, la Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'actions de la Société par tout "Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique".

Le terme "Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique" désigne tout résident ou toute personne ayant la nationalité des Etats-Unis d'Amérique ou de ses territoires ou de ses possessions ou de régions sous sa juridiction, ou tout autre société, association ou entité créée sous ou régie par le droit des Etats-Unis d'Amérique ou toute personne tombant dans la définition de "Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique" en droit américain.

Art. 8. Forme des actions. Les actions sont émises sans valeur nominale et sont intégralement libérées. Toutes les actions seront émises sous forme nominative au nom du souscripteur, la propriété des actions nominatives s'établit par une inscription du souscripteur dans le registre des Actionnaires, dans ce cas un certificat d'actions nominatives peut être délivré à la demande expresse de l'Actionnaire, le coût de certificats additionnels peut être mis à sa charge.

Le registre des Actionnaires peut être tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société à cet effet. L'inscription au registre doit indiquer le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, leur lieu de résidence ou de domicile élu, le nombre d'actions nominatives qu'ils détiennent et le montant payé pour chaque action. Tout transfert d'actions nominatives, que ce soit entre vif ou pour cause de mort, sera inscrit au registre des Actionnaires, dans lequel une telle inscription doit être signée par un ou plusieurs mandataires ou agents autorisés de la Société, ou par une ou plusieurs personnes désignées à tel effet par le Conseil d'Administration.

Le transfert des actions nominatives sera entrepris par la soumission à la Société des certificats représentant ces actions, accompagné de tout autre document de transfert exigé par la Société ou, si aucun certificat n'a été émis, au moyen d'une déclaration de transfert écrite inscrite au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs agents fournissant la preuve du mandat nécessaire.

Tout Actionnaire souhaitant obtenir des certificats d'actions nominatives doit fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations seront envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des Actionnaires.

Si un Actionnaire détenant des actions nominatives ne fournit aucune adresse à la Société, une mention à cet effet peut être faite dans le registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera supposée être celle du siège social de la Société ou toute autre adresse qui sera déterminée par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'Actionnaire. L'Actionnaire peut à tout moment demander que l'adresse inscrite au registre des Actionnaires soit changée au moyen d'une déclaration écrite envoyée au siège social de la Société, ou à toute autre adresse qui pourra être déterminée par la Société.

Les actions seront émises uniquement après acceptation des souscriptions et réception du prix à payer conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

Les actions peuvent être émises en fraction d'actions jusqu'à un millième d'action. La Société reconnaîtra un seul détenteur par action. S'il y a plusieurs détenteurs d'une seule action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant le propriétaire de l'action en question.

Art. 9. Emission des actions. Au sein de chaque Compartiment, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation des actions supplémentaires, intégralement payées, sans réserver aux anciens Actionnaires aucun droit préférentiel de souscription.

Les actions d'Associé Commandité ne peuvent pas être souscrites par les Actionnaires Commanditaires.

Le Conseil d'Administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises; le Conseil d'Administration peut, notamment, décider que les actions seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à toute autre périodicité telle que prévue dans les documents de vente des actions.

Si la Société offre des actions à la souscription, le prix par action offerte, indépendamment du Compartiment ou de la Classe d'actions dans laquelle cette action est émise, sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire de cette action telle que déterminée conformément à l'Article 14 des présents Statuts de la Date d'Evaluation conformément avec la politique déterminée périodiquement par l'Associé Commandité. Ce prix sera augmenté par une commission, tel que le Document d'Emission de ces actions le stipulera. Toute rémunération relative au placement des actions sera incluse dans cette commission. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période déterminée par le Conseil d'Administration qui n'excédera pas dix jours ouvrables au Luxembourg à partir du Date d'Evaluation applicable.

Les actions seront émises uniquement après acceptation de la souscription et réception du prix. Suite à l'acceptation de la souscription et la réception du prix à payer, les actions souscrites seront attribuées aux souscripteurs.

Les souscriptions peuvent aussi être faites par voie de contribution d'avoirs autre que de l'argent liquide, sous réserve du consentement de l'Associé Commandité. Ces avoirs doivent être conformes à la politique d'investissement et les restrictions d'investissement telles que définies pour chaque Compartiment. Ils devront être évalués conformément aux principes d'évaluation des avoirs établis dans le Document d'Emission. De plus, selon la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi de 1915") ces contributions en nature devront être soumises à un rapport préparé par l'auditeur de la Société. Les frais encourus en raison d'une souscription par contribution en nature seront à la charge du souscripteur.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout directeur ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, les demandes de rachat ou de conversion, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre ou de payer les actions à racheter.

Toutes les nouvelles souscriptions d'actions doivent être intégralement payées, en cas de non paiement elles seront nulles et les actions émises devraient bénéficier du même intérêt ou des mêmes dividendes que les actions existant à la date d'émission.

Le Conseil d'Administration aura le droit d'arrêter l'émission d'actions à tout moment. Il peut limiter cette mesure à certains pays.

Art. 10. Rachat d'actions. Chaque Actionnaire a le droit de demander à la Société le rachat de tout ou partie des actions qu'il détient, selon les conditions et modalités fixées par le Conseil d'Administration, sauf si celui-ci l'a interdit pour un Compartiment.

Le prix de rachat d'une action, selon qu'elle appartienne à un Compartiment ou à un autre, sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire telle que déterminée en fonction de chaque Classe d'action conformément à l'Article 14 des présents Statuts de la Date d'Evaluation conformément avec la politique déterminée périodiquement par le Conseil d'Administration. Le prix de rachat peut être diminué d'une commission de rachat tel que le Document d'Emission le déterminera.

Dans le cas de demandes significatives de rachat relatives à un Compartiment, la Société peut, mais n'a pas l'obligation de procéder à de pareils rachats au prix déterminé suite à la vente des titres nécessaires le plus rapidement possible et lorsque la Société est capable de disposer du revenu de ces ventes. Afin d'assurer un traitement égal à tous les investisseurs, le délai dans le traitement des rachats s'appliquera à tous les investisseurs demandant le rachat et s'appliquera à toutes les actions présentées pour le rachat. Une Valeur Nette d'Inventaire unique devra être calculée pour toutes les demandes de rachat présentées au même moment. Ces demandes seront traitées sur une base prioritaire par rapport à toutes les autres demandes.

Toutes les demandes de rachat doivent être présentées par les Actionnaires par écrit au siège social de la Société ou de toute autre entité légale autorisée pour le rachat d'actions. Les demandes doivent faire apparaître le nom de l'Actionnaire, le Compartiment, le nombre d'actions ou le montant à racheter, ainsi que les instructions pour le paiement du prix de rachat.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, cadre ou tout autre agent dûment autorisé à cet effet la tâche d'accepter les rachats et de payer ou de recevoir le paiement du prix des actions à être rachetées.

Le paiement pour les actions rachetées sera fait aussitôt que possible, dès que la Valeur Nette d'Inventaire sera calculée conformément à l'Article 13 des présents Statuts et si la Société dispose de suffisamment de liquidités dans le Compartiment concerné pour satisfaire la demande de rachat.

Ni le Conseil d'Administration ni la banque dépositaire de la Société ne peuvent être tenu responsable pour tout manquement au paiement des produits de rachat provenant de l'application de tout contrôle d'échange ou toutes autres circonstances hors de leur contrôle, qui restreindrait le transfert des produits du rachat des actions ou le rendrait impossible.

Toutes les demandes de rachat seront considérées irrévocables sauf en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

Avant que le prix de rachat puisse être payé, les demandes de rachat doivent être accompagnées du (des) certificat(s) d'actions dans leur forme originelle et les documents exigés pour que le transfert soit effectif.

Toutes les actions rachetées par la Société seront annulées.

Art. 11. Conversion d'actions. Tout Actionnaire aura droit à, selon les conditions, modalités et restrictions imposées par le Conseil d'Administration et déterminées dans le Document d'Emission de demander la conversion de tout ou partie de ses actions d'un Compartiment à un autre Compartiment sous réserve de l'approbation antérieure du Conseil d'Administration.

Les conversions devront être basées sur la Valeur Nette d'Inventaire déterminée conformément à l'Article 13 des présents Statuts (des) de l'action(s) des Compartiments en question à la première Date d'Évaluation commune ouvert à la souscription et au rachat suivant la date de réception de la demande de conversion et prenant en considération tel qu'approprié le taux d'intérêt applicable entre les devises des deux Compartiments ou des deux Classes d'actions à la Date d'Évaluation. Le Conseil d'Administration peut imposer les restrictions qu'il estime nécessaires quant à la fréquence des conversions ou sur les conversions elles-mêmes et cela peut rendre les conversions sujettes au paiement de frais, dont le montant sera déterminé sur une base raisonnable.

Dans le cas de demandes significatives de conversions relatives à un Compartiment ou à une Classe d'actions, la Société peut, mais n'a pas l'obligation de procéder à de pareilles conversions à un prix déterminé suite à la vente des titres nécessaires le plus rapidement possible et lorsque la Société est capable de disposer du produit de ces ventes. Afin d'assurer un traitement égal à tous les investisseurs, le délai pour le traitement des conversions s'appliquera à tous les investisseurs demandant la conversion et s'appliquera à toutes les actions présentées pour la conversion. Une Valeur Nette d'Inventaire unique devra être calculée pour toutes les demandes de conversion présentées au même moment. Ces demandes seront traitées sur une base prioritaire par rapport à toutes les autres demandes.

Toutes les demandes de conversion doivent être présentées par les Actionnaires par écrit au siège social de la Société ou de toute autre entité légale autorisée pour la conversion d'actions. Les demandes doivent faire apparaître le nom de l'Actionnaire et du Compartiment, le nombre d'actions ou le montant à convertir, ainsi que le Compartiment à être obtenue en échange. Elle doit être accompagnée par tout certificat d'actions issu. Si des certificats d'actions nominatives ont été émis pour les actions dans leur Compartiment originelle, les nouveaux certificats ne seront pas préparés jusqu'à ce que les anciens certificats soient rendus à la Société.

Des fractions d'actions provenant de la conversion seront attribuées et aucun paiement en liquide correspondant à ces fractions ne sera fait.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou tout cadre ou tout autre agent de la Société dûment autorisé à cet effet la tâche d'accepter les conversions.

Toutes les actions, dont la conversion en d'autres actions a été effectuée, seront annulées

Art. 12. Transfert d'actions. Les actions ordinaires peuvent uniquement être transférées, données en gage ou attribuées aux Investisseurs Eligibles avec le consentement du Conseil d'Administration, dont le consentement ne sera pas refusé de manière déraisonnable. Tout transfert ou attribution d'actions est sujet à ce que l'acheteur ou le cessionnaire assume complètement par écrit antérieurement au transfert ou à l'attribution, toutes les obligations du vendeur en vertu du contrat de souscription conclu avec le vendeur.

Art. 13. Calcul de la valeur nette d'inventaire par action. La Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment, sera déterminée dans la devise choisie par le Conseil d'Administration au moyen d'un chiffre obtenu en divisant à la Date d'Évaluation - définie à l'Article 14 des présents Statuts - les avoirs nets du Compartiment en question par le nombre d'actions émises dans ce Compartiment.

La Valeur Nette d'Inventaire pourra être arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée, tel que décidé par le Conseil d'Administration. Si depuis la date de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à la Classe d'actions concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société pourra annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation afin de sauvegarder les intérêts des Actionnaires et de la Société. Dans ce cas toutes les souscriptions concernées et les demandes de rachat seront traitées sur base de cette seconde évaluation.

L'évaluation des avoirs nets des différents Compartiments se fera de la manière suivante:

Les avoirs nets de la Société seront constitués des avoirs de la Société tels que définis ci-dessous, moins les engagements de la Société tels que définis ci-dessous, à la Date d'Évaluation au cours de laquelle la Valeur Nette d'Inventaire est déterminée.

(1) Les avoirs de la Société comprendront:

- a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;
- b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas été encaissé);
- c) tous les titres, parts, actions, obligations, options et droits de souscription, et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;
- d) tous les dividendes et toutes les distributions à recevoir par la Société, en espèces ou en titres, dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance (la Société peut cependant faire des ajustements en vue des

fluctuations de la valeur de marché des valeurs mobilières sur base d'opérations telles que "ex dividend" et "ex rights trading");

e) tous les intérêts courus et non payés sur les titres qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces titres;

f) les frais de constitution de la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis;

g) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur des avoirs sera déterminée de la manière suivante:

a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. Sauf s'il s'avère cependant improbable que cette valeur pourra être collectée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

b) La valeur des titres et instruments cotés ou négociés sur une bourse de valeurs sera déterminée suivant son dernier cours de clôture disponible;

c) La valeur des titres et instruments négociés sur tout autre marché réglementé fonctionnant régulièrement, reconnu et ouvert au public sera déterminée suivant son dernier cours de clôture disponible;

d) Les instruments du marché monétaire et les titres à revenu fixe peuvent être évalués sur base de la méthode du coût amorti. Cette méthode implique l'évaluation du titre à son coût et ensuite en admettant un amortissement constant jusqu'à maturité de toute réduction ou de toute prime sans tenir compte de l'impact des fluctuations des taux d'intérêts sur la valeur de marché du titre. Alors que cette méthode procure une évaluation fiable, cela peut résulter à certaines périodes où la valeur est déterminée par le coût amorti, à une valeur plus élevée ou plus basse que le prix que la Société recevrait si elle avait vendu les titres. Le rendement attribué à l'Actionnaire peut différer dans une certaine mesure de ce qu'aurait pu être obtenu si la Société avait commercialisé ses titres sur le marché chaque jour;

e) La valeur de liquidation des contrats à terme, spot, forward ou contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des bourses de valeurs ou d'autres marchés réglementés équivaldra à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par l'Associé Commandité, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme, spot, forward ou contrats d'options négociés sur des bourses de valeurs ou d'autres marchés réglementés sera basée sur le prix de clôture de ces contrats du jour ouvrable précédent sur les bourses de valeurs et marchés réglementés sur lesquels ces contrats d'options, spot, forward ou ces contrats à terme sont négociés par la Société; pour autant que si un contrat d'options ou un contrat à terme ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par le Conseil d'Administration de façon juste et raisonnable.

Les credit default swaps seront évalués à la valeur actuelle des paiements en espèces futurs par référence aux conventions d'usage des marchés, en ajustant les paiements en espèces en fonction de la probabilité de défaut. Les swaps de taux d'intérêt seront évalués à leur valeur de marché établie en référence à la courbe des taux applicable. Les autres swaps seront évalués à leur juste valeur marchande, telle que déterminée de bonne foi sur base des procédures établies par le Conseil d'Administration et reconnues par le réviseur de la Société.

f) La valeur des titres représentant tout organisme de placement collectif de type ouvert sera évaluée en fonction de sa dernière valeur nette d'inventaire officielle par action ou à sa dernière valeur nette d'inventaire estimée si elle est plus récente que la dernière valeur nette d'inventaire officielle, à condition que le Conseil d'Administration a l'assurance que la méthode d'évaluation utilisée pour cette estimation est cohérente avec celle utilisée pour le calcul officiel du valeur nette d'inventaire. La valeur des titres représentant tout organisme de placement collectif de type fermé sera évaluée en conformité avec les règles d'évaluation prévues aux points b) et c) ci-dessus;

g) La valeur des métaux précieux négociés sur un marché réglementé sera déterminée suivant son dernier prix disponible.

h) Dans la mesure où les titres ou les instruments du portefeuille à la Date d'Evaluation ne sont ni cotés ni négociés sur une bourse de valeurs ou sur un autre marché réglementé fonctionnant régulièrement, reconnu et ouvert au public ou au cas où, pour des titres cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur un tel autre marché, le prix déterminé conformément aux paragraphes b) et c) n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, l'évaluation sera basée sur la valeur de réalisation probable qui sera estimée prudemment et de bonne foi;

i) Les avoirs libellés dans une autre devise autre que celles des Compartiments respectifs, selon le cas, seront convertis au dernier taux relevant connu.

Le Conseil d'Administration, à sa discrétion, peut permettre l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur de tout avoir de la Société.

(2) Les engagements de la Société comprendront ce qui suit:

a) Tous les emprunts, effets et dettes actives;

b) Tous les coûts administratifs en cours ou dus, y compris la rémunération des conseillers en investissement, des gestionnaires, de la banque dépositaire, des représentants et des agents de la Société.

Pour l'évaluation du montant de ces dettes, la Société devra prendre en compte prorata temporis des dépenses, administratives et autres, qui ont lieu régulièrement ou périodiquement;

c) La Société constitue une seule entité légale. Vis-à-vis des tiers, en particulier envers les créanciers de la Société chaque Compartiment sera exclusivement responsable de toutes les dettes qui lui sont attribuables. Les avoirs, dettes, dépenses et coûts qui ne peuvent pas être attribués à un Compartiment seront prises en charge par les différents Compartiments en parts égales ou, tant que cela est justifié par les montants concernés, proportionnellement à leurs avoirs nets respectifs.

Des dispositions adéquates seront prises, Compartiment par Compartiment, pour les dépenses à être supportées par chaque Compartiment de la Société et des engagements hors bilan pourront être pris en compte sur base de critères honnêtes et prudents;

d) Toutes obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles dues qui sont relatives à des paiements soit en liquide soit en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés, lorsque la Date d'Evaluation coïncide avec la date de détermination de la personne désignée qui y a droit;

e) Une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu à la Date d'Evaluation concernée, fixée par le Conseil d'Administration, et d'autres provisions autorisées ou approuvées par le Conseil d'Administration;

f) Tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit, à l'exception des dettes représentées par les fonds propres de la Société. Dans l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses administratives et autres qui sont régulières ou périodiques en nature au moyen d'une estimation pour l'année ou tout autre période, attribuant le montant au pro rata des fractions de chaque période.

(3) Les avoirs nets attribuables à un Compartiment seront formés par les avoirs du Compartiment diminués des dettes de ce Compartiment à la fermeture des bureaux à la Date d'Evaluation à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire des actions sera déterminée.

(4) Le Conseil d'Administration établira pour chaque Compartiment un ensemble d'avoirs qui sera attribué de la manière stipulée ci-dessous aux actions émises dans un Compartiment en question conformément aux dispositions du présent Article. A ce sujet:

a) Les produits résultant de l'émission d'actions appartenant à un Compartiment donné seront attribués dans les livres de la Société à ce Compartiment, et les avoirs, dettes, revenus et dépenses relatifs à ce Compartiment seront attribués à ce Compartiment;

b) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier bien sera attribué, dans les livres de la Société, au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la réduction de valeur sera attribuée au Compartiment auquel appartient cet avoir;

c) Lorsque la Société supporte un engagement relatif à un avoir d'un Compartiment spécifique ou une opération effectuée sur un avoir d'un Compartiment déterminé, cette dette sera attribuée à ce même Compartiment;

d) Dans le cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment spécifique, cet avoir ou cette dette sera attribué à tous les Compartiments pro rata selon les valeurs nettes des actions émises pour chacun des différents Compartiments. La Société constitue une entité légale unique;

e) Suite à la distribution, les détenteurs des actions ouvrant droit au versement des dividendes d'un Compartiment donné, la valeur des avoirs nets de ce Compartiment sera réduite par le montant de ces distributions conformément aux dispositions stipulées au point (6) ci-dessous.

(5) Pour les besoins de cet Article:

a) Chaque action de la Société en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 11 des présents Statuts sera considérée comme action émise et existante jusqu'à l'heure de clôture des bureaux à la Date d'Evaluation s'appliquant aux rachats de cet action et le prix sera, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considéré comme un engagement de la Société;

b) Chaque action qui doit être émise par la Société conformément aux demandes de souscription reçues seront traitées comme étant émises à partir de la date de clôture des bureaux à la Date d'Evaluation pendant laquelle son prix d'émission a été déterminé, et le prix sera traité comme montant dû à la Société jusqu'à ce que la Société l'ai reçu;

c) Tous les investissements, liquidités et autres avoirs de la Société exprimés en d'autres devises que les devises respectives de chaque Compartiment ou Classe, selon le cas, seront évalués en tenant compte des taux de change en vigueur à la date et à l'heure de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions; et

d) A la Date d'Evaluation, les achats ou ventes de titres contractés par la Société devraient être pris en compte autant que possible.

(6) Dans la mesure où, et pendant toute la période où, parmi les actions correspondant à un Compartiment, les actions des différentes Classes auront été émises et seront en circulation, la valeur des avoirs nets de ce Compartiment, établi conformément aux dispositions des points (1) à (5) des présent Statuts, seront désignés pour l'entièreté des actions de chaque Classe;

(7) En l'absence d'erreur significative telle que définie par la réglementation luxembourgeoise, chaque décision dans le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire prise par le Conseil d'Administration ou par une banque, une société ou une autre

organisation que le Conseil d'Administration a désigné pour calculer la Valeur Nette d'Inventaire, sera définitive et liera la Société et les Actionnaires présents, passés ou futurs.

Art. 14. Fréquence et suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire par action, des émissions, rachats et conversions d'actions.

(1) Fréquence de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire:

Dans chaque Compartiment, la Valeur Nette d'Inventaire des actions, y compris le prix d'émission et de rachat seront déterminés périodiquement par la Société ou par un tiers désigné par la Société, au moins une fois par an, et à la fréquence que le Conseil d'Administration déterminera (chaque jour de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des avoirs sera référé dans les présents Statuts par "Date d'Evaluation").

(2) Suspension temporaire de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire:

Sans préjudice des causes légales, la Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des ses actions soit d'une manière générale soit seulement pour un ou plusieurs Compartiments, dans les circonstances suivantes:

- Pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés, sur lesquels une proportion substantielle du portefeuille d'un ou de plusieurs Compartiments est cotée, sont fermés pour une raison autre que des congés normaux ou lorsque les opérations y sont restreintes ou suspendues;

- Lorsqu'il existe une situation d'urgence ayant pour conséquence l'impossibilité pour la Société de disposer des avoirs d'un ou de plusieurs Compartiments, ou d'évaluer ces avoirs;

- Lorsque les moyens de communication nécessaires pour déterminer le prix, la valeur des avoirs ou les prix des cours de bourse pour un ou plusieurs Compartiments sont interrompus dans les circonstances prévues au premier tiret ci-dessus;

- Lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier les fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions d'un ou de plusieurs Compartiments ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés par la vente ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent, de l'avis du Conseil d'Administration, être effectués à des taux de change normaux;

- Dans le cas de la publication d'une convocation à une assemblée générale des Actionnaires pendant laquelle il sera proposé que la Société soit dissoute et liquidée.

Concernant les Compartiments en question, la Société peut donner notification de cette suspension de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire aux Actionnaires voulant faire une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions, dans quel cas les Actionnaires peuvent annuler leurs instructions.

La suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, de l'émission, du rachat ou de la conversion des actions sera notifiée aux Actionnaires par écrit ou par une publication dans la presse, à moins que le Conseil d'Administration soit de l'avis qu'une notification ne soit pas utile en raison de la courte durée de la suspension.

Une suspension concernant un Compartiment n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire ou l'émission, le rachat ou la conversion des actions de Compartiments non affectés.

Art. 15. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants devront convoquer sans délai une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de manière à y pourvoir.

Art. 16. Réunions du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil d'Administration pourra nommer des directeurs ou autres fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux-adjoints et tous autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le Conseil d'Administration.

Une convocation écrite sera transmise aux administrateurs pour toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation. Il pourra être passé outre cette convocation si chaque administrateur y consent par écrit, par fax ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, fax ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires qui permettent aux personnes prenant part à cette réunion peuvent de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées.

Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs, ou tout autre nombre que le Conseil d'Administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par la personne qui aura présidé la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire. Chaque membre du Conseil d'Administration exprimera son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par fax ou tout autre moyen de communication similaire. Une telle approbation doit être confirmée par écrit, les documents conjoints constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 17. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer et gérer la Société, pour agir en son nom en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous les actes et toutes les opérations qui rentrent dans l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts, sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 18. Engagement de la société vis-à-vis des tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par les signature jointes de deux directeurs ou par toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 19. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut à tout moment désigner des officiers ou des agents de la Société tel que requis par les affaires et la gestion de la Société, pourvu que, le Conseil d'Administration déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout officier ou agent, la durée de la période de représentation, et toutes autres conditions de leur service. Le Conseil d'Administration peut en particulier désigner sous sa responsabilité des conseillers en investissement et des gestionnaires, ainsi que des agents administratifs. Le Conseil d'Administration pourra conclure des accords avec ces personnes ou sociétés pour l'exécution de leurs services, la délégation de pouvoirs et la détermination de leur rémunération qui sera à charge de la Société.

Art. 20. Dissolution de la société. La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 36 ci-dessous.

Art. 21. Conflits d'intérêts. Les Actionnaires doivent être conscients que le Conseil d'Administration ou un de ses délégués/affiliés et leur banque dépositaire et le cas échéant d'autres parties peuvent être sujettes à de nombreux conflits d'intérêt avec la Société. Les considérations suivantes sont données sur une base non exhaustive.

Le Conseil d'Administration agira dans le meilleur intérêt de la Société.

La banque dépositaire, en remplissant son rôle de banque dépositaire, doit agir uniquement dans le meilleur intérêt des Actionnaires.

Les conseillers en investissement ou les gestionnaires, selon le cas, peuvent conseiller et/ou gérer d'autres comptes ayant la même stratégie d'investissement que la Société.

Si le Conseil d'Administration ou les conseillers en investissement ou les gestionnaires, selon le cas, deviennent conscient d'un conflit d'intérêt matériel dans une transaction envisagée, le Conseil d'Administration, le conseiller en

investissement ou les gestionnaires, selon le cas, devront faire de leur mieux pour régler ce conflit sur une base impartiale avant de réaliser cette transaction.

Art. 22. Dépositaire. Dans la mesure exigée par la Loi de 2007, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne tel que défini par la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, tel qu'amendée.

La banque dépositaire devra remplir les obligations et les responsabilités telles que prévues par la Loi de 2007 et par le contrat de banque dépositaire.

Si la banque dépositaire désire se retirer du contrat de dépôt, le Conseil d'Administration devra faire diligence pour trouver une banque dépositaire et la désigner pour remplacer la banque dépositaire qui se retire. Le Conseil d'Administration peut mettre fin aux fonctions de la banque dépositaire mais ne peut révoquer la banque dépositaire que si une nouvelle banque dépositaire a été désignée en vue d'agir à la place de la banque dépositaire actuelle. Les fonctions et les responsabilités de la banque dépositaire conformément à la Loi de 2007 devront être transférées dans un délai de deux mois à la nouvelle banque dépositaire.

Art. 23. Supervision de la société. Conformément à la Loi de 2007, tous les aspects concernant les avoirs de la Société seront soumis au contrôle d'un réviseur d'entreprise agréé. Ce réviseur sera désigné par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires et restera en fonction jusqu'à ce qu'un successeur soit élu. Le réviseur d'entreprise agréé peut être remplacé à tout moment, avec ou sans raison, par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 24. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 25. Date de l'assemblée générale. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunira dans la ville de Luxembourg, en un lieu déterminé dans l'avis de convocation, le premier mardi d'août à 17h00. Si ce jour est un jour férié ou un jour férié bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunira le premier jour ouvrable bancaire suivant.

Art. 26. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales d'Actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des Actionnaires représentant dix pourcent (10%) du capital de la Société le requièrent.

Les Actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital de la Société peuvent requérir l'ajout d'un ou de plusieurs points à l'agenda de l'assemblée générale des Actionnaires. Cette requête doit être adressée au Conseil d'Administration par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

Ces autres assemblées générales seront tenues en lieu et à l'heure qui sera déterminée dans les avis de convocation respectifs des assemblées.

Art. 27. Convocation. L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration en conformité avec la loi luxembourgeoise.

Des avis seront aussi envoyés par courrier à chaque Actionnaire nominatif au moins huit jours avant la date de toute assemblée générale des Actionnaires, établissant l'agenda de l'assemblée, les conditions d'admission et les quorums et majorités requises, conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

Cet avis indiquera l'heure et le lieu de cette assemblée et les conditions d'admission de celle-ci.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils affirment avoir été informés de l'agenda de l'assemblée, les Actionnaires peuvent renoncer à toutes les exigences et formalités de convocation.

En outre, les Actionnaires de chaque Compartiment peuvent se réunir dans des assemblées séparées, délibérant et décidant sous les conditions de quorum et de majorité telles que déterminées par la loi en vigueur sur, entre autres l'attribution du bénéfice annuel net de leur Compartiment.

Art. 28. Présence, représentation. Tous les Actionnaires ont le droit d'assister et de parler à toutes les assemblées générales des Actionnaires.

Un Actionnaire peut agir à toute assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit ou par télécopie une autre personne comme son mandataire qui ne doit pas lui-même être un Actionnaire.

Art. 29. Votes. Chaque action donne droit à son détenteur à une voix. Concernant les fractions d'action, les droits de vote peuvent uniquement être exercés pour une action entière.

Sauf si autrement stipulé par la loi luxembourgeoise ou par les Statuts, toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires annuelle ou ordinaire peut être prise à la majorité des votes valablement émis, sans tenir compte de la proportion de capital représenté mais ceci étant compris que toute résolution ne sera valablement adoptée qu'avec l'approbation du Conseil d'Administration.

Art. 30. Procédures. L'assemblée générale des Actionnaires sera présidée par le Conseil d'Administration ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration.

Le président de l'assemblée générale désignera un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires élira un scrutateur qui sera choisi parmi les Actionnaires présents ou représentés.

Ils forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 31. Procès verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des Actionnaires seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur.

Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux produits dans des procédures judiciaires ou dans d'autres procédures seront signés par le Conseil d'Administration.

Art. 32. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 33. Distributions. L'assemblée générale des Actionnaires devra, sur proposition du Conseil d'Administration, déterminer comment les bénéfices de la Société seront traités et peut déclarer des distributions et/ou des dividendes, pourvu cependant qu'aucune distribution ne soit faite si cela aurait pour résultat que les avoirs nets de la Société tombent en-dessous du capital minimum prévu par la loi, c'est-à-dire l'équivalence d'un million deux cent cinquante mille (1 250 000) Euros. Dans les conditions et les limites fixées par la loi, des dividendes intermédiaires peuvent être payés pour les actions à tout moment et de par la seule décision du Conseil d'Administration.

Dans tous les cas, les distributions stipulées ci-dessus et les paiements seront faits après le paiement ou après avoir constitué une réserve appropriée (le cas échéant) pour les dépenses de la Société et les frais dus, entre autres, au Conseil d'Administration et les autres prestataires de services.

Toute distribution qui n'a pas été réclamée dans les cinq ans de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment concerné.

Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré par la Société et gardé à la disposition de son bénéficiaire.

Toute distribution sera faite nette de tout revenu, impôt retenu à la source et impôt similaire payable par la Société, y compris, par exemple, tout impôt retenu à la source sur des intérêts ou dividendes reçus par la Société et impôt sur le bénéfice, impôt retenus à la source sur les investissements de la Société.

Art. 34. Liquidation. La Société peut être liquidée suite à une décision de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant conformément aux dispositions de l'Article 36 des Statuts.

Dans le cas où le capital social de la Société est inférieur aux deux tiers du capital minimum, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la liquidation de la Société à l'assemblée générale, qui conduira les procédures sans conditions de quorum et en adoptant ses décisions à la simple majorité des voix valablement émises à l'assemblée.

Si le capital social de la Société est inférieur à un quart du minimum légal, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la liquidation de la Société à l'assemblée générale, qui conduira les procédures sans aucune condition de quorum, la dissolution de la Société peut être déclarée par les Actionnaires ayant un quart des voix valablement émises à l'assemblée.

Les convocations doivent être émises de manière à ce que l'assemblée ait lieu dans une période de 40 jours à compter de la date à laquelle il est constaté que les avoirs sont inférieurs à deux tiers ou au quart du capital minimum. Les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires ou du tribunal déclarant la dissolution et la liquidation de la Société seront publiées au Mémorial et dans deux journaux ayant une circulation raisonnable, dont un au moins devrait être un journal luxembourgeois. De telles publications seront entreprises à la demande du ou des liquidateurs.

Dans le cas de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs désignés conformément à la Loi de 2007 et aux Statuts. Les produits nets de la liquidation de chacun des Compartiments seront distribués aux détenteurs des actions de la Classe en question en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette Classe. Tout montant non réclamé par les Actionnaires à la clôture de la liquidation sera déposé à la Caisse de Consignation à Luxembourg. S'ils ne sont pas réclamés pendant la période statutaire, les montants déposés ne pourront plus être récupérés.

L'émission, le rachat et la conversion des actions n'auront plus lieu à partir de la date de la publication de l'avis de convocation à l'assemblée générale des Actionnaires décidant de la liquidation de la Société.

Art. 35. Fermeture et fusion de compartiments ou de classes d'actions.

(1) Liquidation d'un Compartiment:

Le Conseil d'Administration peut décider de fermer un ou plusieurs Compartiments pour des raisons de rationalisation des si des changements importants dans la situation économique et politique rendaient cette décision nécessaire aux yeux du Conseil d'Administration.

Sauf si le Conseil d'Administration en décide autrement, la Société peut, en attendant l'exécution de la décision de liquidation, continuer à racheter les actions du Compartiment pour lequel la liquidation a été décidée.

Concernant ces rachats, la Société peut appliquer la Valeur Nette d'Inventaire qui sera établie de telle manière que les coûts de la liquidation soient pris en compte, mais sans déduire aucune commission de rachat ou toute autre charge.

Les coûts de constitution capitalisés seront entièrement amortis dès que la décision de liquidation sera prise.

Les montants non réclamés par les Actionnaires ou leurs bénéficiaires à la clôture de la procédure de liquidation du Compartiment seront mis en dépôt à la banque dépositaire pour une période n'excédant pas six mois à compter de la date de clôture.

A l'expiration de cette période, les avoirs concernés seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg.

(2) Liquidation d'un Compartiment par son transfert dans un autres Compartiment de la Société ou dans un autre fonds d'investissement spécialisé organisé selon les dispositions de la Loi de 2007 ou un OPC organisé selon les dispositions de la Loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif ("OPC") (la "Loi de 2002").

Pour des raisons de rationalisation ou si des changements importants dans la situation économique et politique rendaient cette décision nécessaire aux yeux du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration peut décider de fermer un ou plusieurs Compartiments au moyen d'un transfert dans un ou plusieurs autres Compartiments de la Société ou dans un ou plusieurs compartiments d'un autre fonds d'investissement spécialisé organisé par la Loi de 2007 ou un OPC organisé par la Loi de 2002.

Pour une période minimum d'un mois à compter de la date de publication de la décision de ce transfert, les Actionnaires du (des) Compartiment(s) en question peuvent demander le rachat de leurs actions sans frais. A l'expiration de cette période, la décision relative au transfert engagera tous les Actionnaires qui n'ont pas utilisé l'option mentionnée ci-dessus, cependant, si le fonds d'investissement spécialisé organisé par la Loi de 2007 ou l'OPC de la Loi de 2002 qui doit être le bénéficiaire du transfert prend la forme d'un fonds commun de placement, cette décision peut uniquement engager les Actionnaires qui se sont déclarés en faveur de l'opération de transfert.

Les décisions du Conseil d'Administration relatives à la liquidation pure et simple ou la liquidation au moyen de transfert devront être publiées au Mémorial, dans un journal luxembourgeois et dans un ou plusieurs journaux distribués dans les pays où les actions de la Société sont offertes pour souscription.

Art. 36. Modifications de ces statuts. A toute assemblée générale des Actionnaires convoquée conformément à la loi luxembourgeoise pour modifier les statuts, y compris son objet social, ou pour résoudre des problèmes pour lesquels le droit luxembourgeois ou ces Statuts se réfèrent aux conditions établies pour la modification des statuts, le quorum sera au moins des deux tiers du capital social présent ou représenté. Si une telle exigence de quorum n'est pas atteinte, une seconde assemblée générale des Actionnaires sera convoquée qui pourra valablement délibérer, si au moins la moitié du capital social est représentée.

Dans les deux assemblées, les résolutions devront être prises aux deux tiers au moins des voix valablement émises.

Art. 37. Indemnisation. La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants-droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité de directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions au procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extra-judiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 38. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la Loi de 1915 et de la Loi de 2007, telles que ces Lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

Dispositions Transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription et Libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions suivantes:

Pentium Fund Ltd., souscrit trois cent six (310) actions, suite au paiement total de trente et un mille euro (EUR 31.000,-);

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

110089

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ six mille cent (6.100,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

La personnes cité ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées directeur pour une période maximal de six (6) ans leur mandat prenant fin à l'occasion de l'assemblée générale de 2009:

- Vicente Andres Zaragoza, résidant professionnellement à the Trident Chambers, 281 Waterfront Drive, P.O. Box 146, Road Town, Tortola,, Îles Vierges Britanniques, né à Manille le 19 juillet 1953;

- Susan Elizabeth Beach, résidant professionnellement à 31-B Avenue Princess Grace, MC98000 Monaco, née à Poole le 29 novembre 1951;

- Bastiaan Anthonie Izelaar, résidant professionnellement à 31-B Avenue Princess Grace MC98000 Monaco, né à De Bilt le 12 octobre 1961.

II. L'entreprise suivante est nommée réviseur d'entreprise:

PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

III. Le siège social de la Société est sis 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Weickgenannt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 août 2008, LAC/2008/35263. — Reçu mille deux cent cinquante euros Eur 0,5% = 1.250,-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008114869/5770/1330.

(080133518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Instal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 14.780.

Constituée par devant M^e Tom METZLER, alors notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, le 15 décembre 1976, acte publié au Mémorial C no 24 du 28 janvier 1977; statuts modifiés le 19 mars 1980 suivant acte reçu par le même notaire alors de résidence à Dudelange, publié au Mémorial C no 137 du 2 juillet 1980, modifiés le 24 juillet 1990 suivant acte reçu par M^e Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Dudelange, publié au Mémorial C no 25 du 28 janvier 1991.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Pour INSTAL S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008114984/1261/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00906. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Solvay Pharmaceuticals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.012.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 101.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115030/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00655. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Bruin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 112.928.

RECTIFICATIF

Il a été décidé de remplacer les comptes annuels du 31 décembre 2006 de la Société initialement enregistrés le 5 novembre 2007 au R.C.S avec numéro L070154795.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115041/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06408. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Field Point PE V (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 116.685.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2006 wurde dem Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 05.09.2008.

Paul Lefering.

Référence de publication: 2008115011/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11580. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Compagnie d'Investissements d'Outre Mer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 54.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2008115051/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10705. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Plénitude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 40.727.

Les comptes annuels au 30 juin 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2008115052/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01210. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Indépendant Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 81.323.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.09.2008.

Angelo DE BERNARDI

Gérant

Référence de publication: 2008115050/545/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00702. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Antipodes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 40.744.

Les comptes annuels au 30 juin 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2008115053/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01208. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Lux Euro-Asian Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 81.404.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115058/8901/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01105. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Springbok Luxco Limited, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.323.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008115067/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00473. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

German Property 64 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 125.801.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008115076/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00075. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Albavis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.
R.C.S. Luxembourg B 141.250.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ALBAVIS S.p.A., avec siège social à Grottaferrata (Italie), Viale J.F. Kennedy n. 6, inscrite au Registre des Sociétés de Rome sous le numéro 07618781004, constituée initialement sous la dénomination ALBAVIS S.A. (R.C. Luxembourg B. 88.453) suivant acte du notaire Joseph ELVINGER de Luxembourg en date du 12 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 1428 du 2 octobre 2002, modifiée suivant acte du susdit notaire Joseph ELVINGER en date du 5 juin 2003, publié au dit Mémorial C, numéro 752 du 17 juillet 2003, transférée en Italie suivant acte Joseph ELVINGER en date du 27 avril 2006, publiée au dit Mémorial C, numéro 415 du 21 mars 2007, modifiée suivant acte du notaire Alessandro MATTIANGELI de Rome en date du 28 mai 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Denise RISCH, employée privée, demeurant à Mondorf-les-Bains, qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant à Algrange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Eric FAYS, chef comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- La présente Assemblée générale a pour

Ordre du jour:

- Transfert du siège de la société de Grottaferrata (Italie), Viale J.F. Kennedy n.6, à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}, et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise;

- Refonte complète des statuts suivant modèle en annexe pour les adapter à la législation luxembourgeoise;

- Nomination de trois administrateurs;

- Nomination d'un commissaire aux comptes;

- Fixation du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

II.- Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à l'article 70 des lois coordonnées sur les sociétés, par annonces insérées dans:

- Le journal Lëtzeburger Journal du 17 juin 2008 et du 3 juin 2008,

- Le Mémorial C, Numéro 1343 du 2 juin 2008 et Numéro 1480 du 16 juin 2008.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'Enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la dite liste de présence que sur les onze mille six cent trois (11.603) actions en circulation, la majorité des actions sont dûment représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le transfert du siège au Grand-Duché de Luxembourg a été décidé lors de la susdite assemblée du 28 mai 2007, dont une expédition restera annexée au présent acte.

L'assemblée confirme le transfert du siège social de Grottaferrata (Italie), Viale J.F. Kennedy n. 6, à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.

L'assemblée adopte le rapport dressé le 21 avril 2008 par la société Lux-Audit Révision S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, en vue du transfert de la société et qui contient les conclusions suivantes:

"Conclusions: Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la Société ne correspond pas au moins au capital social."

Le dit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le notaire instrumentant et par l'assemblée, restera annexé au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à une réforme complète des statuts et de les adapter à la législation luxembourgeoise, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de ALBAVIS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

En outre, la société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 580.150,- (cinq cent quatre-vingt mille cent cinquante Euros), représenté par 11.603 (onze mille six cent trois) actions d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, un administrateur, désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou de l'étranger, indiqué dans les convocations.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre, empêché ou absent, peut donner à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en ses lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de deux qui sont réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée de leur mandat est fixée par l'assemblée générale, sans pouvoir cependant excéder six années.

Les commissaires sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 10.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 21. L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace. Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 23. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois (3) et nomment comme administrateurs:

- Filipo MEVI, demeurant à Grottaferrata, via della Pedica 87 (Italie).
- Eric FAYS, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.
- Aurélien WIES, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme commissaire aux comptes la société FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B67.480.

Cinquième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes se terminera lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: RISCH, DEMICHELET, FAYS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 1^{er} juillet 2008. REM 2008 / 859. Reçu douze euros 12,00 €. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 3 septembre 2008.

ARRENSDORFF Roger.

Référence de publication: 2008114910/218/206.

(080133312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.324.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.340.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91.796 (the Shareholder),

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 8 August 2008.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF Shining Nova 4 Investments S.à.r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 135.340, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, dated 19 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 358 of 12 February 2008, amended by a deed of Maître Martine Schaeffer, dated 8 August 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Conversion of one share of the Company into a preferred share and redenomination of the remaining shares of the Company into ordinary shares;

2. Decision to amend and restate the articles of association;

3. Decision to accept the resignation of the managers and to appoint Mr Alain Heinz as independent manager of the Company; and

4. Decision to confer signatory powers to Mr Philippe Detournay, with professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, on the Company's bank account for any transactions not exceeding EUR 5,000 (five thousand euro).

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Company's share capital is currently represented by 10,599 (ten thousand five hundred and ninety-nine) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

The Shareholder resolves to convert one share of the Company into a preferred share giving its holder the right to a preferred dividend of EUR 10 (ten euros) per year. The preferred dividend will be paid out if distributable profits exist and will be cumulated if no distributable profits are available in a given year. This preferred share will however not participate in the ordinary profits of the Company, meaning that it will not have a right to the ordinary dividends, if any,

which will be shared only among the ordinary shares. It will not participate in the distribution of any liquidation surplus. The preferred share has ordinary voting rights.

The remaining 10,598 (ten thousand five hundred and ninety-eight) shares of the Company are redenominated into ordinary shares.

Second resolution

The Shareholder decides to amend and restate the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution and to state that the Company is a sole purpose company. The articles of association shall thus read henceforth in their English version as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. The object and sole purpose of the Company is:

(a) (i) to acquire, own, manage, finance and dispose of equity interests in (1) Shining Nova 4 TMK, a Japan tokutei mokuteki kaisha (TMK), which may acquire real estate assets and beneficial interests in trusts holding real estate assets in Japan (TMK and the assets owned by it are referred to as the Investment) and (2) K.K Urban Flats Master Lease 4., a Japan kabushiki kaisha, and Toranomom the First Lease Management K.K., a Japan kabushiki kaisha (together, the Master Lessees) (TMK and the Master Lessees are collectively referred to herein as the Subsidiaries), and (ii) to enter into and comply with the agreements in relation to this share ownership and the assets to which it is a party. The Company will remain a single purpose entity at all times until the redemption in full of the Series 2 Specified Bonds (For Qualified Institutional Investors Only) of TMK in the approximate amount of JPY 8,916,000,000 issued on or about 20 August 2008 (the Specified Bonds). The Company is restricted to the foregoing objects, and no other objects may be engaged in by the Company, but for the avoidance of doubt, the Company is permitted, in furtherance of the Investment, to do the following:

1. to exercise and enforce all rights and powers conferred by or incidental to the ownership of the equity interests in the Subsidiaries, including, without prejudice to the generality of the foregoing, all such powers of veto or control as may be conferred by virtue of the holding by the Company of such equity interests;

2. to enter into, execute and deliver, and to cause the Subsidiaries to enter into, execute and deliver all documents, instruments, agreements, certificates and mortgages evidencing, securing or relating to the Specified Bonds (collectively, the Bond Documents); and

3. to carry on any other activities and do or perform any such acts, matters or things and enter into such other instruments or agreements in furtherance of, or related or incidental to, the foregoing objects, or which in the opinion of any manager of the Company or any attorney-in-fact of the Company be considered necessary or desirable for the purpose of compliance with any condition precedent or the coming into effect or otherwise giving effect to, consummating or completing or procuring the performance and completion of all or any of the transactions contemplated by or referred to in all of the Bond Documents, and to engage in any other activity permitted to companies under the laws of Luxembourg but only to the extent that such activity is necessary, expedient, incidental or conducive to the accomplishment of the foregoing object.

(b) Subject to section (c) of this Article 2, the Company shall have all powers necessary, convenient or incidental to accomplish its purposes set forth in section (a) of this Article 2.

(c) In order to remain at all times a single purpose entity until the redemption of the Specified Bonds issued by TMK pursuant to the Bond Documents, the Company shall:

1. not engage in any business unrelated to its interest in the Subsidiaries or the ownership interests in the assets owned by the Subsidiaries and not have any assets other than those related to such interests.

2. not guarantee or become obligated for the debts of any other entity than TMK or hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others; except as expressly permitted by the Bond Documents.

3. not take, cause or allow, or authorise any single purpose entity in which it owns a direct or indirect interest to take, cause or allow any "Significant Action" without the consent of its Independent Manager, unless otherwise required by Luxembourg or Japanese law, as applicable.

"Significant Action" means:

(a) filing or consenting to the filing of any bankruptcy or any other insolvency petition with respect to any Subsidiary or the Company under applicable laws, whether now or hereafter;

(b) consenting to a settlement agreement of any Subsidiary or the Company with respect to all or substantially all of the assets of such Subsidiary or the Company for the benefit of creditors;

(c) applying for, or consenting to an application for the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for any Subsidiary or the Company for all or any substantial part of their respective assets;

(d) filing or consenting to the filing of a petition for preservative proceedings or foreclosure proceedings with regard to all or substantially all of the assets of any Subsidiary or the Company,

(e) causing any Subsidiary or the Company to admit to a creditor its inability to pay its debts generally or to be unable to pay its debts generally as such debts become due;

(f) consolidating or merging any Subsidiary or the Company with or into any other person;

(g) dissolving or liquidating any Subsidiary or the Company;

(h) selling all or substantially all of any Subsidiary's or the Company's assets except for any sale or disposition in accordance with the Bond Documents, or acquiring all or substantially all of the assets of the business of any other party;

(i) engaging any Subsidiary or the Company in any business except for those business activities consistent with the respective purposes and powers of such Subsidiary or the Company set forth in its respective organizational documents;

(j) causing any Subsidiary or the Company to incur any indebtedness, including without limitations, assuming any liability of, or making any guaranty for any party except as permitted in the Bond Documents; it being understood that it may issue preferred equity certificates or similar instruments to its shareholders in exchange for the funds received from its shareholders to finance the Investment;

(k) restructuring or reorganizing any Subsidiary or the Company;

(l) approving any substantial change in the use or entitlements for the assets of any Subsidiary or the Company except for any sale or disposition in accordance with the Bond Documents;

(m) causing any Subsidiary to cease to have the nature of a single purpose entity or causing the Company to cease to have the nature of a single purpose entity;

(n) lending any money to any party except as permitted in the Bond Documents;

(o) amending, revising or otherwise modifying the organizational documents of any Subsidiary or the Company, including without limitation, the liquidation plan of TMK, except as permitted in the Bond Documents; or with respect to a capital increase of the Company; and

(p) appointing, changing or dismissing managers or directors of any Subsidiary and the Company.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of "LSF Shining Nova 4 Investments S.à.r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,324,875 (one million three hundred and twenty-four thousand eight hundred and seventy-five euros), represented by 10,598 (ten thousand five hundred and ninety-eight) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each ordinary share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The preferred share or the preferred shares, as the case may be, are each entitled to a preferred and cumulative dividend of EUR 10 (ten euro) a year and will not participate in the profit distribution mentioned in the preceding paragraph. Preferred shares do not participate in the distribution of any liquidation surplus.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

The preferred share(s) can only be transferred if all the partners agree to the transfer.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. For so long as the Specified Bonds are outstanding, the Company shall at all times be managed by a sole individual who is "Independent Manager" in accordance with the standards set forth below in this article 12 (the Independent Manager). The Independent Manager shall be appointed, revoked and replaced by the general meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The prior written approval of the Independent Manager shall be required for any Significant Action with respect to the Company and for any Significant Action with respect to any Subsidiary.

The Independent Manager shall not have been at the time of such individual's appointment, and may not have been at any time during the preceding five (5) years:

(a) a shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of TMK, any equityholder, the Company or any of their respective affiliates (other than his or her service as an independent director, independent manager and/or special member of an affiliate),

(b) a customer, supplier or other person who derives more than two percent (2%) of its purchases or revenues from its activities with TMK, any equityholder, the Company or any shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of TMK, any equityholder, the Company or any of their respective affiliates (other than his or her service as an independent director, independent manager and/or special member),

(c) a person controlling or under common control with any such shareholder, unitholder, partner, customer, supplier or other person (other than his or her service as an independent director, independent manager and/or special member of an affiliate), or

(d) a member of the immediate family of any such shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, customer, supplier or other person. As used in this Article 12, the term "control" means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management, policies or activities of a person, whether through ownership of voting securities, by contract or otherwise.

For the purposes of these articles of association, the term "manager" means the Independent Manager.

In dealing with third parties, the Independent Manager will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Independent Manager.

The Company shall be bound by the sole signature of its Independent Manager.

The general shareholders meeting or the Independent Manager may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the Independent Manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. The Independent Manager assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Preferred shares and ordinary shares have the same voting rights. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

Decision on any action identified as a Significant Action as well as resolutions to alter the articles of associations can only be adopted unanimously by all the partners.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) owning ordinary shares commensurate to the proportion of ordinary shares they hold in the Company. The board of managers may decide to pay interim dividends to the ordinary shares.

Art. 18. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Third resolution

The Shareholder acknowledges the resignation of Mr Philippe Detournay, Mr Mike Thomson and Mr Philippe Jusseau as managers of the Company with effect from today's date, and gives to the resigning managers discharge for the performance of their mandates until today's date.

The Shareholder resolves to appoint Mr Alain Heinz, with professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, as independent manager of the Company with effect from today's date and for an unlimited duration.

Fourth resolution

The Shareholder decides to confer signatory powers to Mr Philippe Detournay, with professional address at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, on the Company's bank account for any transactions not exceeding EUR5,000 (five thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796,

ici représentée par M^e Paul Berna, avocat, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 août 2008, (l'Associé Unique)

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentale de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Shining Nova 4 Investments S.à.r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du

commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B135.340, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N^o 358 du 12 février 2008, modifié depuis par un acte de M^e Martine Schaeffer, daté du 8 août 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion d'une part sociale de la Société en parts sociales préférentielles et requalification des autres parts sociales de la Société en parts sociales ordinaires;
2. Modification et refonte des statuts de la Société;
3. Acceptation de la démission des gérants et nomination de Monsieur Alain Heinz à titre de gérant indépendant de la Société;
4. Octroi d'un pouvoir de signature sur le compte bancaire de la Société, pour des transactions dont le montant n'excède pas EUR 5,000 (cinq mille euros) à Monsieur Philippe Detournay, demeurant professionnellement au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est actuellement représenté par 10.599 (dix mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

L'Associé décide de convertir une part sociale de la société en une part sociale préférentielle, donnant ainsi à son détenteur le droit à un dividende préférentiel de EUR10 (dix euros) par an. Le dividende préférentiel sera versé si des bénéfices distribuables existent et sera cumulé en l'absence de bénéfices distribuables au cours d'une année donnée. Cette part sociale préférentielle ne donne toutefois pas droit à la participation aux bénéfices ordinaires de la Société et ne se verra donc pas octroyer de dividendes ordinaires. Ces dividendes ordinaires seront répartis aux détenteurs de parts sociales ordinaires. La part sociale préférentielle ne donne pas droit à la distribution d'un boni de liquidation. La part sociale préférentielle dispose de droits de vote ordinaires.

Les 10,598 (dix mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales restantes de la Société sont requalifiées en parts sociales ordinaires.

Seconde résolution

L'Associé décide de modifier et de reformuler les statuts de la Société en vue de transposer la résolution ci-dessus et en vue d'indiquer que la Société est une société à objet unique. La version française des statuts de la Société aura donc désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci après, la Loi, ainsi que par les présents statuts (ci-après la Société).

Art. 2. La Société a pour unique objet:

(i) d'acquérir, de détenir, de gérer, de financer et de céder des participations dans (1) Shining Nova 4 TMK, une société japonaise de type tokutei mokuteki kaisha (TMK) susceptible d'acquérir des biens immobiliers et des intérêts dans des trusts détenant des biens immobiliers au Japon (TMK et les avoirs détenus par celle-ci sont ci-après désignés par le terme Investissement) and (2) K.K.Urban Flats Master Lease 4, une société japonaise de type kabushika kaisha, et Toranomon The First Lease Management K.K., une société japonaise de type kabushika kaisha (collectivement reprises sous le terme de Meneurs Principaux) (TMK et les Meneurs Principaux sont ici repris sous le termes de Filiales) et (ii) de conclure, en tant que partie contractante, les contrats relatifs à cette détention de parts et d'actifs, et de s'y conformer. La Société restera toujours une entité à objet unique, ce jusqu'au remboursement total des obligations spécifiées de série 2 (réservées aux investisseurs institutionnels qualifiés) de TMK d'une valeur estimée à JPY 8.916.000.000, émises le 20 août 2008 ou aux alentours de cette date. La Société est limitée à l'objet social énuméré ci-dessus et elle ne pourra s'engager dans aucun autre objet, sauf, pour éviter tout doute, en vue du développement de l'Investissement, la Société peut effectuer les opérations suivantes:

1. exercer et mettre en oeuvre tous les droits et pouvoirs conférés par la propriété des actions des Filiales, ou qui y sont accessoires, y inclus, sans préjudice de la généralité de ce qui précède, tous les pouvoirs de veto ou de contrôle qui peuvent être conférés à la Société du fait de la détention de ces actions;

2. conclure, exécuter ou remplir ses engagement et faire en sorte que TMK conclue, exécute ou remplisse leurs engagements sous tous documents, actes, contrats, certificats ou hypothèques prouvant, garantissant ou étant en relation avec les Obligations Spécifiées (collectivement les Documents d'Obligation);

3. effectuer toute autre activité et faire ou effectuer tous actes, affaires ou choses et entrer dans tous instruments ou conventions pour développer les objets précités ou qui sont liés ou accessoires aux objets précités, ou qui sont, dans l'opinion d'un quelconque gérant de la Société ou d'un mandataire de la Société considérés comme nécessaires ou souhaitables pour la conformité avec toute condition suspensive ou pour l'entrée en vigueur ou pour autrement donner effet à, parfaire ou compléter ou causer l'exécution et l'achèvement de toutes ou de l'une des transactions envisagées par les Documents d'Obligation ou auxquelles ils font référence et elle peut s'engager dans toute autre activité permise aux sociétés sous la loi luxembourgeoise, mais seulement dans la mesure où cette activité est nécessaire, opportune, attachée à ou favorable à l'accomplissement de l'objet précité.

b) Dans les limites du point c) du présent Article 2., la Société a tous les pouvoirs nécessaires, opportuns ou accessoires à l'accomplissement des objectifs énoncés sous le point a) du présent Article 2.

c) En vue de rester une société à objet social unique jusqu'au remboursement des Obligations Spécifiées émises par TMK conformément aux Documents d'Obligation, la Société doit:

1. ne pas s'engager dans des affaires non liées à ses participations dans les Filiales ou sa participation indirecte dans les avoirs détenus par les Filiales et ne pas détenir des avoirs autres que ceux liés à cette participation;

2. ne pas garantir ou être tenue des dettes d'une entité autre que les Filiales ou mettre à disposition son crédit pour satisfaire les obligations de tiers, sauf les cas expressément autorisés sous les Documents d'Obligation;

3. Ne pas induire, permettre à, autoriser d'autre entité à objet unique dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte de se livrer à, d'induire ou permettre d'Action Significative sans le consentement préalable de son Gérant Indépendant, à moins qu'autrement requis par les lois luxembourgeoises ou japonaises, selon ce qui est d'application.

Par Action Significative, on entend:

a) le dépôt de bilan ou le consentement au dépôt de bilan ou tout autre procédure d'insolvabilité en relation avec l'une quelconque des Filiales ou avec la Société conformément aux lois applicables, de suite ou à une date ultérieure;

b) le consentement à un accord de compensation pour l'une quelconque des Filiales ou pour la Société concernant l'ensemble ou une partie substantielle des avoirs de cette Filiale au bénéfice des créanciers;

c) la demande de nomination ou le consentement à la demande de nomination d'un conservateur, curateur/administrateur, superviseur, inspecteur, dépositaire ou receveur pour l'une quelconque des Filiales ou pour la Société pour l'ensemble ou pour toute partie substantielle de leurs avoirs respectifs;

d) la prise, ou le consentement à la prise de mesures conservatoires ou à des mesures de forclusion eu égard à la totalité ou à la majeure partie des avoirs de l'une quelconque des Filiales ou de la Société;

e) le fait de conduire l'une quelconque des Filiales ou la Société à avouer à un créancier son insolvabilité ou à avouer son insolvabilité lorsque des dettes deviennent exigibles;

f) la réalisation de la consolidation ou de la fusion de l'une quelconque des Filiales ou de la Société avec ou dans toute autre entité;

g) le fait de liquider ou dissoudre l'une quelconque des Filiales ou la Société;

h) le fait de céder tout ou une grande partie des avoirs de l'une quelconque des Filiales ou de la Société, à l'exception de toute vente ou cession en accord avec les Documents d'Obligation, ou acquérir l'ensemble ou une grande partie des avoirs d'une de la société d'une autre partie;

i) le fait d'engager l'une quelconque des Filiales ou la Société dans certaines activités, à l'exception d'activités en conformité avec les objets et pouvoirs respectifs de cette Filiale ou de la Société, tels que décrites dans les documents sociaux respectifs;

j) le fait d'induire l'une quelconque des Filiales ou la Société à s'endetter, y compris et sans limitations, le fait d'assumer les dettes d'une autre partie ou d'octroyer à celle-ci des garanties, sauf si permis par les Documents d'Obligation, étant entendu qu'elle peut émettre des preferred equity certificates ou des instruments similaires à ses actionnaires en échange des fonds reçus de ceux-ci pour financer l'Investissement;

k) le fait de restructurer ou réorganiser l'une quelconque des Filiales ou la Société;

l) le fait d'approuver toute modification substantielle dans l'utilisation ou les affectations des avoirs de l'une quelconque des Filiales ou de la Société, à l'exception de toute vente ou cession en accord avec les Documents d'Obligation;

m) le fait de conduire l'une quelconque des Filiales à cesser d'être une entité à objet unique ou de conduire la Société à cesser d'être une entité à objet unique;

n) le fait de prêter des fonds à une tierce partie quelconque, sauf si autorisé dans les Documents d'Obligation;

o) le fait d'amender, réviser ou encore modifier les documents sociaux de l'une quelconque des Filiales ou de la Société, y compris et sans limitation, le plan de liquidation de l'une quelconque des Filiales, sauf dans la mesure ou permis par les Documents d'Obligation et dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société; et

p) le fait de nommer, modifier ou révoquer les gérants ou les administrateurs de l'une quelconque des Filiales ou de la Société.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "LSF Shining Nova 4 Investments S.à.r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg sur décision des associés. Il peut être transféré au sein de la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.324.875 (un million trois cent vingt-quatre mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 10.598 (dix mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ordinaire donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts sociales ordinaires existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

La ou les parts sociales préférentielles donnent droit chaque année à un dividende préférentiel et cumulatif de EUR 10 (dix euros) et ne donneront pas droit à la distribution de bénéfices mentionnée au paragraphe précédent. Les parts sociales préférentielles ne donneront pas droit à la distribution d'un quelconque boni de liquidation.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ordinaires peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La (les) part(s) sociale(s) préférentielle(s) ne peuvent être transférées que si tous les associés acceptent ce transfert.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Tant que les Obligations Spécifiées n'ont pas été remboursées la Société sera gérée par un gérant unique qui est considéré comme "Gérant Indépendant" conformément aux indications du présent article 12 (le Gérant Indépendant).

Le Gérant Indépendant est désigné, révoqué et remplacé par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'accord écrit préalable du Gérant Indépendant est requis pour toute Action Significative en rapport avec l'une quelconque des Filiales.

Au moment de sa nomination, le Gérant Indépendant ne sera pas, ou n'aura pas été, à aucun moment au cours des cinq (5) années précédentes:

a) actionnaire, investisseur, administrateur, agent, représentant, employé, associé, mandataire ou conseiller de TMK, d'un associé, de la Société ou d'une de leurs sociétés affiliées respectives (autre que sa fonction d'administrateur indépendant, gérant indépendant et/ou membre spécial d'une société affiliée),

b) client, fournisseur ou toute autre personne dont plus de 2% des acquisitions ou revenus dérivent d'activités avec TMK, ou avec tout associé, avec la Société ou tout actionnaire, investisseur, administrateur, agent représentant, employé, associé, mandataire ou conseiller de TMK, de tout associé, de la Société ou d'une de leurs sociétés affiliées respectives (autre que sa fonction d'administrateur indépendant, gérant indépendant et/ou membre spécial d'une société affiliée),

c) une personne contrôlant ou étant contrôlée par l'un de ces actionnaires, investisseurs, associés, clients, fournisseurs ou autre personne (autre que sa fonction d'administrateur indépendant, gérant indépendant et/ou membre spécial ou affilié), ou

d) membre de la famille proche de l'un de ces actionnaires, investisseurs, administrateurs, agents, représentants, employés, associés, clients, fournisseurs ou toute autre personne. Tel qu'utilisé dans cet article 12, le terme "contrôle" signifie la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou d'influencer la gestion, la politique ou les activités d'une personne, que ce soit par le biais de la détention de titres avec droit de vote, par contrat ou de toute autre façon.

Pour les besoins de ces statuts, le terme de "gérant" se réfère au Gérant Indépendant.

Vis-à-vis des tiers, le Gérant Indépendant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant Indépendant.

La Société sera engagée par la seule signature du Gérant Indépendant.

L'assemblée des associés ou le Gérant Indépendant pourra déléguer ses compétences à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des opérations spécifiques.

L'assemblée des associés ou le Gérant Indépendant déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes pour ce mandat.

Art. 13. Le Gérant indépendant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Les parts sociales préférentielles et les parts sociales ordinaires disposent du même droit de vote. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant sur toute action citée comme Action Significative, ainsi que toute résolution modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord unanime de tous les associés.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les bénéfices bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales ordinaires qu'ils détiennent dans la Société.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire aux associés possédant des parts ordinaires.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Troisième résolution

L'Associé prend connaissance de la démission de M. Philippe Detournay, M. Michael Thomson et de M. Philippe Jusseau de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet immédiat, et donne quitus aux gérants démissionnaires pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date d'aujourd'hui.

L'Associé décide de nommer gérant indépendant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Alain Heinz, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé décide de conférer pouvoir de signature sur le compte bancaire de la Société à M. Philippe Detournay, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, pour toutes transactions n'excédant pas EUR 5.000 (cinq mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Berna et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2008. LAC/2008/34726. — Reçu douze euros (12,- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008114915/5770/451.

(080133247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Nova Express S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 66.132.

Le bilan au 31.12.2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115083/8817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00890. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Fidelux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.765.

Le bilan rectificatif au 31.12.2005 enregistré à Luxembourg le 02.09.2008 sous référence LSO/CU00679, en remplacement du bilan enregistré à Luxembourg le 29.06.2007 sous référence LSO/CF10176 et déposé le 10.07.2007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2008115082/58/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10176. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Bel Air Partners Management Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 6, rue de l'Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 115.608.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115112/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10781. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Golf Shack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 41.586.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115116/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11199. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

East & West Trade Link S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 3, Jeckelsgaass.

R.C.S. Luxembourg B 65.704.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115117/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11203. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Lumedia Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.209.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115118/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11204. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Société Immobilière Ardennaise, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.256.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115123/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11211. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Redrose International Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.859.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008115127/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00681. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Legend Development Corp., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 55.578.

Le bilan (version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115129/8817/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00877. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Ideas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.444.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.09.08.

IDEAS S.A.

Alexis DE BERNARDI / Marie-Fiore RIES-BONANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008115049/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00707. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

U.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 43.926.

Les comptes consolidés révisés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.09.08.

Pour U.P. S.A.

MANACO S.A.

Régis DONATI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008115048/545/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00705. - Reçu 78,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Legend Development Corp., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R.C.S. Luxembourg B 55.578.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115128/8817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00876. - Reçu 93,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Memphis Engineering Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R.C.S. Luxembourg B 59.294.

Le bilan (version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115131/8817/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00907. - Reçu 93,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Avenue Financial Services Ltd., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 131.598.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115126/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00861. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Restaurant-Pizzeria BACCHUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 32, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 28.104.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115124/2492/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00501. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Legend Development Corp., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R.C.S. Luxembourg B 55.578.

Le bilan (version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115130/8817/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00878. - Reçu 93,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Devonport Maritime Inc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R.C.S. Luxembourg B 93.710.

Le bilan (version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115136/8817/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00911. - Reçu 91,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Unicapital & Co, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 99.613.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.09.08.

UNICAPITAL & CO S.C.P.A.

UNICAPITAL S.A.

DONATI Régis / HEITZ Jean-Marc

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008115047/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00704. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

GESTLB, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 106, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 45.062.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GESTLB Sarl
Signature

Référence de publication: 2008115148/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00758. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

ISPL-Immo Service Partners Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 106, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 81.403.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ISPL-Immo Service Partners Luxembourg SA
Signature

Référence de publication: 2008115147/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00705. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Réseau 2000, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5772 Weiler-la-Tour, Schlammestee.
R.C.S. Luxembourg B 41.348.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115146/4408/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01626. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Co-Investment 2 SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 111.001,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 106.969.

- L'associé de la Société a transféré son siège social comme suit:

* MHREC REAL ESTATE S.à R.L.: 11, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg

Luxembourg, le 28 août 2008.

Pour extrait analytique conforme
Par Ex Var Co-Investment GP S.à r.l.
Par David Braaten / Par Manfredi Catella
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008115292/7832/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00143. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Meritas Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.415.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 8 août 2008 que:

1. Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg est élu gérant de catégorie «B» pour une durée illimitée.

Le Conseil de Gérance se compose dorénavant de la manière suivante:

- Monsieur Alain LAM, gérant de catégorie «B»;
- Monsieur Patrick MOINET, gérant de catégorie «B»;
- Monsieur Robert T. CIRULNICK, gérant de catégorie «A»;
- Monsieur Jonathan GAMSE, gérant de catégorie «A»;
- Monsieur Thomas COLLIN, gérant de catégorie «A».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008115300/6312/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01059. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Connexion Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 69.593.

—
EXTRACT

Extrait des résolutions prises lors d'une assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2008

Election de Tracy-Lea WIEHAHN née le 2 juin 1968 à Johannesburg, (South Africa) de nationalité sud-africaine, demeurant à ZA - Cape Town 7441, Parklands, Chestnut Close, 26 Villa Rustica, comme un administrateur, son mandat terminera à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Election de Denis van der Aardweg, né le 24 novembre 1967 à La Haye (Pays-Bas), de nationalité néerlandaise, demeurant à 146, route du Vin, L-5405 Bech-Kleinmacher comme administrateur délégué, avec effet de suite, son mandat se terminera à l'assemblée générale de 2012.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour CONNEXION GROUP S.A.

CORPORATE ACCOUNTING & MANAGEMENT SERVICES Soc.Civ.

Gérant

Signature

Référence de publication: 2008115296/3459/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01468. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Dwilling Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 113.677.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil tenu le 1^{er} juillet 2008

Résolution

Le Conseil décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Madame Sonja Bemtgen et Monsieur John Troisfontaines auront désormais comme adresse professionnelle: 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2008115205/9120/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07376. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Cube One S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.242.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2008

En date du 25 juin 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Sébastien Clerc, de Monsieur Renaud De Matharel, de Monsieur Robert Tellez en qualité de membres du Conseil de Surveillance jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008115285/1024/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01400. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Newton Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 31.993.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 21 juillet 2008

En date du 21 juillet 2008, le Conseil d'Administration a décidé:

- de nommer, avec effet au 21 juillet 2008, Monsieur Hani Gresh, 32, avenue d'Iéna, F-75783 Paris Cedex 16, en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008115286/1024/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00041. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

F.IMM. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.449.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société F.IMM S.A.
SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.
Le domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008115164/1494/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01103. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

F.IMM. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.449.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société F.IMM S.A.
SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.
Le domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008115165/1494/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01104. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

New Star Global Property Management (Luxembourg Two) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 455.275,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 114.059.

En date du 28 juillet 2008 l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée: M. Charles Etonde, employé privé, né le 27 février 1976 à Douala (Cameroun), résidant au 6, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg.

2. a accepté la démission avec effet immédiat de M. Jean-Louis Camuzat.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Brian McMahon, M. Charles Etonde et M. Gareth Essex-Cater.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008115281/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09935. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.